



Nations Unies

Forum des Nations Unies sur les forêts

**Rapport sur les travaux
de la dix-huitième session
(13 mai 2022 et 8-12 mai 2023)**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2023
Supplément n° 22



Forum des Nations Unies sur les forêts

**Rapport sur les travaux
de la dix-huitième session
(13 mai 2022 et 8-12 mai 2023)**



Nations Unies • New York, 2023

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention .	4
A. Projet de décision présenté au Conseil pour adoption	4
Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa dix-huitième session et ordre du jour provisoire de la dix-neuvième session	4
B. Décision portée à l'attention du Conseil	5
Dates et lieu de la dix-neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts	5
II. Discussions techniques sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)	6
III. Fonds d'affectation spéciale pour le Forum des Nations Unies sur les forêts	14
IV. Nouvelles questions	15
V. Dates et lieu de la dix-neuvième session du Forum	16
VI. Ordre du jour provisoire de la dix-neuvième session du Forum	17
VII. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa dix-huitième session	18
VIII. Organisation de la session	19
A. Ouverture et durée de la session	19
B. Élection du Bureau	19
C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	19
D. Participation	21
E. Documentation	21
 <i>Annexe</i>	
Résumé établi par le Président des discussions tenues à la dix-huitième session du Forum des Nations Unies sur les forêts	22

Chapitre I

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projet de décision présenté au Conseil pour adoption

1. Le Forum des Nations Unies sur les forêts recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision suivant :

Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa dix-huitième session et ordre du jour provisoire de la dix-neuvième session

Le Conseil économique et social :

- a) Prend note du rapport du Forum sur les travaux de sa dix-huitième session¹ ;
- b) Prend note également du fait que la dix-neuvième session du Forum se tiendra au Siège du 6 au 10 mai 2024 ;
- c) Approuve l'ordre du jour provisoire suivant pour la dix-neuvième session du Forum :

Projet d'ordre du jour provisoire de la dix-neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Débat d'orientation sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) : activités menées à l'appui des priorités thématiques pour la période 2023-2024²
 - a) État actualisé de la situation concernant les activités des membres du Forum, dont les nouvelles annonces et la situation concernant les contributions nationales volontaires ;
 - b) État actualisé de la situation concernant les activités du Partenariat de collaboration sur les forêts et de ses organisations membres et progrès accomplis dans la mise en œuvre de son plan de travail ;
 - c) État actualisé de la situation concernant les activités des organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux ;
 - d) État actualisé de la situation concernant les activités des grands groupes et d'autres parties prenantes, y compris le secteur privé et les milieux philanthropiques, et progrès accomplis dans l'exécution des programmes de travail des grands groupes ;
 - e) Liens entre les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts et les objectifs de développement durable examinés par le forum politique

¹ Documents officiels du Conseil économique et social, 2019, Supplément n° 22 (E/2023/42).

² Conformément aux indications générales énoncées dans l'annexe I de la résolution 2020/14 du Conseil économique et social, les propositions contenues dans le résumé des débats établi par la présidence de la dix-huitième session du Forum seront soumises à l'examen du Forum à sa dix-neuvième session, en 2024.

de haut niveau pour le développement durable en 2024 et les évolutions concernant les forêts au niveau international ;

4. Fonds d'affectation spéciale pour le Forum des Nations Unies sur les forêts.
5. Examen à mi-parcours en 2024 de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts par rapport à ses objectifs.
6. Débat de haut niveau sous la forme notamment d'un forum de partenariat sur les forêts associant les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les responsables d'organisations non gouvernementales et les dirigeants d'entreprises du secteur privé.
7. Adoption du programme de travail quadriennal pour la période 2025-2028, y compris l'examen des mesures prioritaires et des ressources nécessaires.
8. Dates et lieu de la vingtième session.
9. Ordre du jour provisoire de la vingtième session.
10. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa dix-neuvième session.

B. Décision portée à l'attention du Conseil

2. La décision ci-après, qui a été adoptée par le Forum des Nations Unies sur les forêts à sa dix-huitième session, est portée à l'attention du Conseil économique et social :

Dates et lieu de la dix-neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts

Le Forum des Nations Unies sur les forêts, rappelant la résolution [2021/6](#) du Conseil économique et social, décide qu'il tiendra sa dix-neuvième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 6 au 10 mai 2024.

Chapitre II

Discussions techniques sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)

3. Le Forum a examiné le point 3 de l'ordre du jour dans son ensemble et conjointement avec le point 5 de l'ordre du jour à ses 2^e et 3^e réunions, le 8 mai 2023. Le Forum a examiné le point 3 de l'ordre du jour et ses alinéas a) à h) à ses 3^e à 8^e réunions, du 8 au 11 mai 2023. Le Forum a examiné le point 3 de l'ordre du jour et ses alinéas a) à g) conjointement avec le point 5 de l'ordre du jour à sa 10^e réunion, le 12 mai. Pour l'examen du point 3 de l'ordre du jour et de ses alinéas, le Forum était saisi des documents suivants :

a) Note du Secrétariat concernant les discussions techniques sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) : activités menées à l'appui des priorités thématiques pour la période 2023-2024 (E/CN.18/2023/2) ;

b) Note du Secrétariat sur le renforcement de la coopération avec les partenaires en vue de la réalisation des priorités thématiques et sur la contribution de ceux-ci (E/CN.18/2023/3) ;

c) Note du Secrétariat sur les moyens de mise en œuvre, y compris les activités et les ressources du Réseau mondial de facilitation du financement forestier (E/CN.18/2023/4) ;

d) Note du Secrétariat sur le suivi, l'évaluation et les rapports concernant les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts 2017-2030 (E/CN.18/2023/5) ;

e) Note du Secrétariat sur l'état des préparatifs de l'examen à mi-parcours de 2024 concernant l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts (E/CN.18/2023/6).

4. À sa 2^e réunion, le 8 mai, le Forum a entendu une déclaration liminaire de la Directrice du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts.

Discussion générale sur les points 3 et 5 de l'ordre du jour

5. À sa 2^e réunion, le 8 mai, le Forum a tenu une discussion générale sur le point 3 de l'ordre du jour conjointement avec le point 5 et a entendu les déclarations des représentantes ou représentants de l'Ukraine, du Mexique, de la Jamaïque, de la Thaïlande, d'Israël, de la Slovaquie, de la République de Moldova, de l'Argentine, du Malawi, du Pérou, de la Vice-Première Ministre et Ministre de l'environnement de la République démocratique du Congo, Ève Bazaiba Masudi, de l'Union européenne (au nom de ses États membres), de l'Inde, de la Malaisie, des Philippines, de l'Indonésie, de la République islamique d'Iran, de la Fédération de Russie, du Brésil, de la Chine, de la Grèce, de la République de Corée, de l'Équateur, de la Türkiye, du Mali, de l'Arménie, du Japon, du Guyana et du Gabon.

6. À sa 3^e réunion, le 8 mai, le Forum a entendu les déclarations des représentantes ou représentants des États-Unis d'Amérique, du Kenya, du Maroc, de la France, de l'Arabie saoudite, de l'Afrique du Sud, du Botswana et du Costa Rica.

7. À la même réunion, le Forum a entendu une déclaration de l'observateur de l'Organisation du Traité de coopération amazonienne.

8. Également à la même réunion, le Forum a entendu une déclaration du représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Présentation de la vision, des priorités et des réalisations du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts

9. À sa 3^e réunion, le 8 mai, le Forum a entendu une présentation de la Directrice du secrétariat du Forum sur la vision, les priorités et les réalisations du secrétariat du Forum.

10. À la même réunion, la Directrice et un représentant du secrétariat du Forum ont répondu aux observations et aux questions des représentantes ou représentants de la Suisse, du Guatemala, du Canada, de l'Australie, des États-Unis, du Malawi, de l'Ouganda, du Maroc, du Brésil, de la Chine, de la Fédération de Russie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Inde et du Mexique.

Examen du projet de résumé du Président*

11. À sa 10^e réunion, le 12 mai, le Forum était saisi du projet de résumé du Président concernant les discussions techniques tenues à la dix-huitième session au titre du point 3 de l'ordre du jour, de ses alinéas a) à g) et du point 5, y compris ses propositions issues de ces discussions pour transmission à la dix-neuvième session. Le projet de résumé du Président a été présenté dans un document non officiel, disponible uniquement en anglais, qui a été diffusé sur le portail e-deleGATE.

12. À la même réunion, le Président (Burundi) a fait une déclaration.

13. Également à la même réunion, les représentantes ou représentants de l'Union européenne (au nom de ses États membres), de l'Inde, du Brésil, de l'Ukraine, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de la Suisse, du Japon, de l'Afrique du Sud, de la Chine, de l'Australie et de l'Argentine ont fait des déclarations.

14. Toujours à la 10^e réunion, les observateurs du Forum forestier africain et de l'Organisation du Traité de coopération amazonienne ont fait des déclarations.

15. À cette même réunion, la Directrice du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts et le Président (Burundi) ont fait des déclarations.

16. Également à cette même réunion, la secrétaire du Forum des Nations Unies sur les forêts a apporté des éclaircissements.

a) Priorités thématiques pour la période 2023-2024, à l'appui de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)

17. Le Forum a examiné le point 3 a) [Priorités thématiques pour la période 2023-2024, à l'appui de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies pour les forêts (2017-2030)] à ses 4^e et 8^e réunions, le 9 et le 11 mai 2023, conjointement avec le point 3 d) (Liens entre les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts et les objectifs de développement durable examinés par le forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2023, les travaux consacrés au cadre mondial sur la biodiversité pour l'après-2020 et d'autres évolutions internationales liées aux forêts).

18. Pour le résumé des discussions établi par le Président, voir l'annexe.

* Pour le résumé du Président, voir l'annexe au présent rapport.

Présentation des notes d'information sur les priorités thématiques

19. À sa 4^e réunion, le 9 mai, le Forum a entendu, au titre du point 3 a), les présentations des notes d'information sur les priorités thématiques des consultants ci-après du secrétariat du Forum : Léonce Komguem et Mahendra Joshi.

20. Au cours des débats qui ont suivi, les intervenants ont répondu aux observations et aux questions formulées par les représentantes ou représentants de la République démocratique du Congo, de l'Union européenne (au nom de ses États membres), de l'Inde, des États-Unis, de l'Indonésie, du Brésil, de l'Uruguay, du Costa Rica, d'Israël, de la Malaisie, de l'Allemagne, du Canada, du Mexique, du Japon, de la Fédération de Russie, de l'Argentine, du Mali, des Philippines et de la Nouvelle-Zélande.

21. Les représentants du grand groupe des enfants et des jeunes et du grand groupe des peuples autochtones ont participé aux débats.

Table ronde sur les points 3 a) et 3 d)

22. À sa 4^e réunion, le 9 mai, le Forum a organisé une table ronde sur les points 3 a) et 3 d), présidée par le Vice-Président du Forum, İsmail Belen (Türkiye), et animée par le Directeur exécutif de l'Organisation internationale des bois tropicaux, Sheam Satkuru.

23. Des présentations ont été faites par les intervenantes et intervenants suivants : Ulrich Apel, Spécialiste principal de l'environnement au Fonds pour l'environnement mondial ; Mikko Ollikainen, Directeur du Fonds pour l'adaptation ; Vanessa Ushie, Directrice par intérim du Centre africain de gestion et d'investissement des ressources naturelles de la Banque africaine de développement ; et Qingfeng Zhang, Chef du Groupe thématique du développement rural et de la sécurité alimentaire de la Banque asiatique de développement.

24. À la 6^e réunion, le 10 mai, des déclarations ont été faites sur un point d'ordre par les représentantes ou représentants du Canada [au nom du Japon, des États-Unis, du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande (JUSCANZ)] et de l'Australie.

25. À sa 8^e réunion, le 11 mai, les représentantes ou représentants de la Chine, de l'Union européenne (au nom de ses États membres), du Brésil et de la République de Corée ont fait des déclarations en rapport avec la table ronde tenue au cours de la 4^e réunion, le 9 mai.

26. À la même réunion, le représentant du grand groupe des enfants et des jeunes a fait une déclaration.

27. Également à la même réunion, le représentant du secrétariat du Forum a fait une déclaration.

b) Contribution des membres du Forum à la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)

i) Nouvelles annonces de contributions nationales volontaires

ii) État actualisé de la situation concernant les contributions nationales volontaires et leur suivi au regard des priorités thématiques

28. Le Forum a examiné le point 3 b) et ses sous-alinéas i) et ii) à ses 3^e et 4^e réunions, les 8 et 9 mai 2023.

29. On trouvera à l'annexe, le résumé des discussions établi par le Président.

Discussion générale sur le point 3 b) et ses sous-alinéas i) et ii)

30. À sa 3^e séance, le 8 mai, le Forum a tenu une discussion générale sur le point 3 b) et ses sous-alinéas i) et ii) et entendu les déclarations des représentantes ou représentants de la Slovaquie, du Malawi, du Pérou, de la République de Corée, de l'Inde, de l'Équateur, du Brésil, de la Fédération de Russie, de la Türkiye, de la Thaïlande, du Costa Rica et de la Malaisie.

31. À sa 4^e réunion, le 9 mai, le représentant de la Nouvelle-Zélande a fait une déclaration sur le point 3 b).

c) Renforcement de la coopération avec les partenaires en vue de la réalisation des priorités thématiques et contribution de ceux-ci :

- i) Contribution du Partenariat de collaboration sur les forêts, de ses organisations membres et du système des Nations Unies à la réalisation des priorités thématiques, et progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail du Partenariat**
- ii) Contribution des organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux à la réalisation des priorités thématiques**
- iii) Contribution des grands groupes et d'autres parties prenantes, y compris le secteur privé et les milieux philanthropiques, à la réalisation des priorités thématiques, et progrès accomplis dans l'exécution des programmes de travail des grands groupes**

32. Le Forum a examiné le point 3 c) et ses sous-alinéas i), ii) et iii) à sa 5^e réunion, le 9 mai 2023.

33. À la même réunion, la Directrice du secrétariat du Forum a fait une déclaration liminaire.

34. Également à la même réunion, le Président du Partenariat de collaboration sur les forêts et Directeur de la Division des forêts de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a fait une déclaration.

35. On trouvera à l'annexe, le résumé des discussions établi par le Président.

Discussion générale sur le point 3 c) et ses sous-alinéas i) et ii)

36. À sa 5^e réunion, le 9 mai, le Forum a tenu une discussion générale sur le point 3 c) et ses sous-alinéas i) et ii) et entendu les déclarations des représentantes ou représentants du Mexique, de l'Indonésie, de la Jamaïque, de l'Inde, de l'Afrique du Sud, de l'Union européenne (au nom de ses États membres), de la Chine, du Brésil, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de la Malaisie, du Gabon, de l'Équateur, du Kenya, du Japon, de la République-Unie de Tanzanie, des États-Unis, de la Suisse, de la Türkiye, du Costa Rica, du Malawi et d'El Salvador.

37. À la même réunion, le Forum a entendu les déclarations des observatrices et observateurs de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, de l'Union internationale des instituts de recherches forestières, de l'Organisation du Traité de coopération amazonienne, de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe (Forest Europe) et de l'Organisation internationale des bois tropicaux.

38. Également à la même réunion, le Forum a entendu une déclaration du représentant de la Commission économique pour l'Europe.

39. Également à la 5^e réunion, le Forum a entendu une déclaration du représentant du grand groupe des agriculteurs et des petits propriétaires forestiers.

Table ronde sur les « contributions du secteur privé et des milieux philanthropiques à la réalisation des priorités thématiques pour la période 2023-2024 » [au titre du point 3 c) iii)]

40. À sa 5^e réunion, le 9 mai, le Forum a organisé une table ronde sur les « contributions du secteur privé et des milieux philanthropiques à la réalisation des priorités thématiques pour la période 2023-2024 » [au titre du point 3 c) iii)], présidée par la Vice-Présidente du Forum, Leticia Zamora Zumbado (Costa Rica), et animée par la Présidente et Chef de la Direction de Conservation de la nature Canada, Catherine Grenier.

41. Des présentations ont été faites par les intervenantes et intervenants ci-après : Michèle Zollinger, Responsable mondiale Approvisionnement durable en pâte à papier et en papier et Responsable de Climate Forest chez Nestlé ; Alexander Gillett, Président-Directeur général de HowGood ; et Stéphane Hallaire, Président-Directeur général de Reforest'Action.

42. Au cours des débats qui ont suivi, les intervenantes et intervenants ont répondu aux observations et questions formulées par les représentantes ou représentants du Sénégal, de la République démocratique du Congo, de l'Australie, du Canada et du Botswana.

43. Le représentant du grand groupe des agriculteurs et des petits propriétaires forestiers a pris part aux débats.

d) Liens entre les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts et les objectifs de développement durable examinés par le forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2023, les travaux consacrés au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et d'autres évolutions concernant les forêts au niveau international

44. Le Forum a examiné le point 3 d), conjointement avec le point 3 a), à sa 4^e réunion, le 9 mai 2023.

45. On trouvera à l'annexe, le résumé des discussions établi par le Président.

État actualisé de la situation concernant le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal

46. À sa 4^e réunion, le 9 mai, le Forum a entendu un exposé de la Directrice de la Division Science, société et avenir durables du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Jihyun Lee, sur l'état actualisé de la situation concernant le Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal.

Table ronde sur les points 3 a) et 3 d)

47. Pour la table ronde, voir les paragraphes 22 à 27.

e) Application de la stratégie de communication et d'information du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), y compris les activités concernant la Journée internationale des forêts de 2023

48. Le Forum a examiné le point 3 e) à ses 3^e et 4^e réunions, les 8 et 9 mai 2023.

49. On trouvera à l'annexe, le résumé des discussions établi par le Président.

Discussion générale sur le point 3 e)

50. À ses 3^e et 4^e réunions, les 8 et 9 mai, le Forum a tenu une discussion générale sur le point 3 e).

51. À sa 3^e réunion, le Forum a entendu les déclarations des représentantes ou représentants du Mexique, de l'Afrique du Sud, de l'Union européenne (au nom de ses États membres), de l'Inde, de l'Indonésie, des États-Unis, du Canada, de l'Équateur, de la Chine, de l'Arabie saoudite, des Philippines, de la Thaïlande, de la République dominicaine, de la Fédération de Russie, de l'Australie, de la Suisse et du Mali.

52. À sa 4^e réunion, le Forum a entendu les déclarations des représentantes ou représentants du Kenya, de l'Ouzbékistan, de la Malaisie, de la République de Corée, du Japon et du Costa Rica.

53. À la même réunion, le Forum a entendu une déclaration de l'observateur de l'Union internationale des instituts de recherches forestières.

54. Également à la même réunion, le Forum a entendu une déclaration du représentant de la FAO.

55. On trouvera à l'annexe, le résumé des discussions établi par le Président.

56. Également à la 4^e réunion, la Directrice du secrétariat du Forum a fait une déclaration.

f) Moyens de mise en œuvre, y compris les activités et les ressources du Réseau mondial de facilitation du financement forestier

57. Le Forum a examiné le point 3 f) à sa 6^e réunion, le 10 mai 2023.

58. À la même réunion, la Directrice du secrétariat du Forum a fait une déclaration liminaire.

59. On trouvera à l'annexe, le résumé des discussions établi par le Président.

Discussion générale sur le point 3 f)

60. À sa 6^e réunion, le 10 mai, le Forum a tenu une discussion générale sur le point 3 f) et a entendu les déclarations de la Chine, de la Colombie, du Guyana, du Mexique, de la Jamaïque, de l'Inde, du Pérou, du Malawi, de l'Équateur, de l'Argentine, du Japon, de la Malaisie, du Brésil, de l'Union européenne (au nom de ses États membres), de la Thaïlande, de l'Afrique du Sud, du Nicaragua, du Costa Rica, des États-Unis, du Botswana, du Maroc, de la Suisse, de la République démocratique du Congo, de l'Allemagne, du Kenya et de l'Australie.

61. À la même réunion, le Forum a entendu les déclarations des observateurs du Forum forestier africain et de l'Organisation du Traité de coopération amazonienne.

62. Également à la même réunion, le Forum a entendu une déclaration du représentant de la FAO.

63. Toujours à la même réunion, la Directrice du secrétariat du Forum a fait une déclaration.

64. À cette même réunion, les représentantes ou représentants de la Suisse, de la Chine, des États-Unis, de l'Union européenne, de l'Afrique du Sud, du Japon et de la Fédération de Russie ont fait des déclarations.

Présentation sur les « opportunités et défis liés aux marchés du carbone »

65. À sa 6^e réunion, le 10 mai, le Forum a entendu une présentation sur les « opportunités et défis liés aux marchés du carbone » du Directeur général et fondateur de Xange.com, Steven Witte, qui a également répondu aux questions posées par le Vice-Président du Forum, Javad Momeni (République islamique d'Iran).

66. Au cours des débats qui ont suivi, l'intervenant a répondu aux observations et questions formulées par le Vice-Président du Forum (République islamique d'Iran) et les représentantes ou représentants de l'Arabie saoudite, de la République démocratique du Congo, du Brésil, du Mali, de l'Indonésie, du Mexique, du Costa Rica et d'El Salvador.

g) Suivi, évaluation et rapports

i) Ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux

ii) Préparatifs de l'évaluation des ressources forestières mondiales (2025)

67. Le Forum a examiné le point 3 g) et ses sous-alinéas i) et ii) à sa 7^e réunion, le 10 mai 2023.

68. À la même réunion, la Directrice du secrétariat du Forum a fait une déclaration liminaire.

État des préparatifs de l'évaluation des ressources forestières mondiales (2025)

69. À sa 7^e réunion, le 10 mai, le Forum a entendu un exposé sur l'état des préparatifs de l'évaluation des ressources forestières mondiales 2025, présenté par le chef d'équipe de la Division des forêts de la FAO, Malgorzata Buszko-Briggs.

Rapport des coprésidents sur les résultats de l'atelier mondial pour l'établissement de rapports nationaux volontaires sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts énoncés dans le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts à l'horizon 2030

70. À sa 7^e réunion, le 10 mai, les coprésidents de l'atelier mondial pour l'établissement de rapports nationaux volontaires sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles forestiers mondiaux relatifs aux forêts énoncés dans le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts 2017-2030, Gerfried Gruber (Autriche) et Clement Ng'oriareng (Kenya), ont présenté un compte rendu des résultats de l'atelier mondial, qui a eu lieu les 22 et 23 mars 2023, à Rome.

Présentation du mandat du groupe consultatif sur les rapports établis à l'intention du Forum

71. À sa 7^e réunion, le 10 mai, le Forum a entendu une présentation d'un représentant du secrétariat du Forum concernant le mandat du groupe consultatif sur les rapports.

Discussion générale sur le point 3 g) et ses sous-alinéas i) et ii)

72. À sa 7^e réunion, le 10 mai, le Forum a tenu une discussion générale sur le point 3 g) et ses sous-alinéas i) et ii) et entendu les déclarations des représentantes ou représentants de la Chine, de la République de Corée, de l'Union européenne (au nom de ses États membres), du Malawi, de l'Inde, des Philippines, du Pérou, de l'Équateur, du Japon, de la Malaisie, du Brésil, du Canada, de la Fédération de Russie, des États-Unis, de l'Australie, de l'Arabie saoudite, de la République dominicaine, de la Nouvelle-Zélande, de la République islamique d'Iran et de la Thaïlande.

73. À la même réunion, le Forum a entendu les déclarations des observatrices et observateurs de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe (Forest Europe), de la Commission des forêts d'Afrique centrale, de l'Union internationale des instituts de recherches forestières et de l'Organisation internationale des bois tropicaux.

74. Également à la même réunion, le Forum a entendu les déclarations des représentants de la Commission économique pour l'Europe et du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.

75. Toujours à cette réunion, le Forum a entendu une déclaration du représentant du grand groupe des enfants et des jeunes.

h) État des préparatifs de l'examen à mi-parcours en 2024 de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts, y compris la stratégie de communication et d'information du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)

76. Le Forum a examiné le point 3 h) à sa 8^e réunion, le 11 mai 2023.

77. À la même réunion, la Directrice du secrétariat du Forum a fait une déclaration liminaire.

Discussion générale sur le point 3 h)

78. À sa 8^e réunion, le 11 mai, le Forum a tenu une discussion générale sur le point 3 h) et entendu les déclarations des représentantes ou représentants de l'Inde, de l'Union européenne (au nom de ses États membres), de la Jamaïque, de la République de Corée, du Mexique, des États-Unis, de la Chine, du Mali, du Kenya, de la Suisse, du Brésil et de l'Australie.

79. À la même réunion, le Forum a entendu une déclaration de l'observateur de l'Organisation du Traité de coopération amazonienne.

80. Également à la même réunion, la Directrice du secrétariat du Forum a fait une déclaration.

Chapitre III

Fonds d'affectation spéciale pour le Forum des Nations Unies sur les forêts

81. Le Forum a examiné le point 4 à sa 8^e réunion, le 11 mai 2023. Pour l'examen de ce point, le Forum était saisi d'une note du Secrétariat sur le fonds d'affectation spéciale pour le Forum des Nations Unies sur les forêts ([E/CN.18/2023/7](#)).

82. À la même réunion, le 11 mai 2023, la Directrice du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts a fait une déclaration liminaire.

Discussion générale sur le point 4

83. À sa 8^e réunion, le 11 mai, le Forum a tenu une discussion générale sur le point 4 et entendu les déclarations des représentantes ou représentants de la République de Corée, des États-Unis, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de la Chine, de la Jamaïque, de l'Australie, de la Suisse et de l'Allemagne.

84. À la même réunion, le Forum a entendu une déclaration de l'observateur du Forum forestier africain.

85. Également à la même réunion, la Directrice et un représentant du secrétariat du Forum ont fait des déclarations.

Chapitre IV

Nouvelles questions

86. Le Forum a examiné le point 5 de l'ordre du jour à ses 2^e, 3^e et 10^e réunions, le 8 et le 12 mai 2023, et conjointement avec le point 3 de l'ordre du jour, à sa 9^e réunion, le 11 mai 2023. Pour l'examen de ce point, le Forum était saisi de la note du Secrétariat concernant les discussions techniques sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) : activités à l'appui des priorités thématiques pour la période 2023-2024 (E/CN.18/2023/2).

87. Pour la discussion sur l'examen du point 5 de l'ordre du jour, conjointement avec le point 3, voir les paragraphes 5 à 8 et les paragraphes 11 à 16.

88. On trouvera à l'annexe, le résumé des discussions établi par le Président.

Table ronde sur « les forêts, l'énergie et les moyens de subsistance »

89. À sa 9^e réunion, le 11 mai, le Forum a organisé une table ronde sur le thème « forêts, énergie et moyens de subsistance », présidée par les Vice-Présidents du Forum, Ismail Belen (Türkiye) et Javad Momeni (République islamique d'Iran), et animée par la Directrice de la Division des forêts, de l'aménagement du territoire et du logement de la Commission économique pour l'Europe, Paola Deda.

90. Des présentations ont été faites par les intervenantes ou intervenants ci-après : le Président de l'Union internationale des instituts de recherches forestières, John Parrotta ; la Directrice exécutive de l'Organisation internationale des bois tropicaux, Sheam Satkuru ; le Directeur de la Division des forêts de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Zhimin Wu ; le Conseiller politique principal du Programme des Nations Unies pour le développement, Tim Scott ; et la Responsable du service « Nature pour le climat » du Programme des Nations unies pour l'environnement, Mirey Atallah.

91. Au cours des débats qui ont suivi, les intervenantes ou intervenants ont répondu aux observations et questions formulées par les représentantes ou représentants de l'Arabie saoudite, du Suriname, de la Türkiye, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'État plurinational de Bolivie, du Congo, de l'Union européenne, du Mali, de la Chine, de l'Équateur, des États-Unis, du Brésil, de la Suisse, du Maroc, de la République dominicaine, de l'Australie et d'El Salvador.

92. L'observateur du Réseau international sur le bambou et le rotin a pris part aux débats.

93. Le représentant du grand groupe des entreprises et de l'industrie a également participé aux débats.

Chapitre V

Dates et lieu de la dix-neuvième session du Forum

94. Le Forum a examiné le point 11 à sa 10^e réunion, le 12 mai 2023. Pour l'examen de ce point, il était saisi d'un projet de décision intitulé « Dates et lieu proposés pour la dix-neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts » ([E/CN.18/2023/L.2](#)).

Mesure prise par le Forum

95. À sa 10^e réunion, le 12 mai, le Forum a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. B).

96. Avant l'adoption du projet de décision, l'Union européenne a fait une déclaration.

97. À la même réunion, la Directrice du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts a fait une déclaration.

Chapitre VI

Ordre du jour provisoire de la dix-neuvième session du Forum

98. Le Forum a examiné le point 7 à sa 10^e réunion, le 12 mai 2023. Pour l'examen de ce point, il était saisi d'un document intitulé « Ordre du jour provisoire de la dix-neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts » ([E/CN.18/2023/L.1](#)).

Mesure prise par le Forum

99. À sa 10^e réunion, le 12 mai, le Forum a adopté l'ordre du jour provisoire de sa dix-neuvième session, qui sera soumis au Conseil économique et social à sa session de 2023 (voir chap. I, sect. A).

Chapitre VII

Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa dix-huitième session

100. Le Forum a examiné le point 13 à sa 10^e réunion, le 12 mai 2023. Pour l'examen de ce point, il était saisi du projet de rapport sur les travaux de sa dix-huitième session ([E/CN.18/2023/L.3](#)).

Mesure prise par le Forum

101. À la 10^e réunion, le 12 mai, le Vice-Président et Rapporteur (Türkiye) a présenté le projet de rapport. Par la suite, le Forum a adopté le projet de rapport et chargé le Rapporteur d'en établir la version définitive avec l'aide du secrétariat en vue de sa présentation au Conseil économique et social à sa session de 2023.

Chapitre VIII

Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

102. Le Forum des Nations Unies sur les forêts a tenu sa dix-huitième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 13 mai 2022, puis du 8 au 12 mai 2023. Il a tenu 10 réunions plénières (de la 1^{re} à la 10^e).

103. À la 1^{re} réunion, le 13 mai 2022, la Présidente provisoire et Présidente de la dix-septième session du Forum, Miriam Mac Intosh (Suriname), a ouvert la dix-huitième session.

104. À la 2^e réunion, le 8 mai 2023, le Président de la dix-neuvième session, Zéphyrin Maniratanga (Burundi), a rouvert les travaux et fait une déclaration liminaire.

105. À la même réunion, la Présidente du Conseil économique et social, Lachezara Stoeva (Bulgarie), a pris la parole devant le Forum.

106. Également à la même réunion, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a fait une déclaration.

B. Élection du Bureau

107. À sa 1^{re} réunion, le 13 mai 2022, le Forum a élu, par acclamation, Zéphyrin Maniratanga (Burundi), Président, et Javad Momeni (République islamique d'Iran) et Ismail Belen (Türkiye), Vice-Présidents des dix-huitième et dix-neuvième sessions.

108. À sa 2^e réunion, le 8 mai 2023, le Forum a élu, par acclamation, Leticia Zamora Zumbado (Costa Rica) et, à bulletin secret, Jaroslav Kubišta (Tchéquie), Vice-Présidents des dix-huitième et dix-neuvième sessions.

109. À la même réunion, le Forum a désigné Ismail Belen (Türkiye) pour assumer cumulativement les fonctions de Rapporteur des dix-huitième et dix-neuvième sessions.

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

110. À sa 2^e réunion, le 8 mai 2023, le Forum a adopté l'ordre du jour provisoire de sa session, tel qu'il figure dans le document [E/CN.18/2023/1](#). L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Discussions techniques sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) :
 - a) Priorités thématiques pour la période 2023-2024, à l'appui de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) ;
 - b) Contribution des membres du Forum à la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) :
 - i) Nouvelles annonces de contributions nationales volontaires ;

- ii) État actualisé de la situation concernant les contributions nationales volontaires et leur suivi au regard des priorités thématiques ;
 - c) Renforcement de la coopération avec les partenaires en vue de la réalisation des priorités thématiques et contribution de ceux-ci :
 - i) Contribution du Partenariat de collaboration sur les forêts, de ses organisations membres et du système des Nations Unies à la réalisation des priorités thématiques, et progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail du Partenariat ;
 - ii) Contribution des organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux à la réalisation des priorités thématiques ;
 - iii) Contribution des grands groupes et d'autres parties prenantes, y compris le secteur privé et les milieux philanthropiques, à la réalisation des priorités thématiques, et progrès accomplis dans l'exécution des programmes de travail des grands groupes ;
 - d) Liens entre les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts et les objectifs de développement durable examinés par le forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2023, les travaux consacrés au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et d'autres évolutions concernant les forêts au niveau international ;
 - e) Application de la stratégie de communication et d'information du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), y compris les activités concernant la Journée internationale des forêts de 2023 ;
 - f) Moyens de mise en œuvre, y compris les activités et les ressources du Réseau mondial de facilitation du financement forestier ;
 - g) Suivi, évaluation et rapports :
 - i) Ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux ;
 - ii) Préparatifs de l'évaluation des ressources forestières mondiales (2025) ;
 - h) État des préparatifs de l'examen à mi-parcours en 2024 de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts, y compris la stratégie de communication et d'information du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030).
4. Fonds d'affectation spéciale pour le Forum des Nations Unies sur les forêts.
 5. Nouvelles questions.
 6. Dates et lieu de la dix-neuvième session du Forum.
 7. Ordre du jour provisoire de la dix-neuvième session du Forum.
 8. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa dix-huitième session.

111. À sa 2^e réunion, le 8 mai 2023, le Forum a approuvé l'organisation provisoire des travaux de sa session, telle qu'elle figure dans un document informel qui a été distribué en anglais uniquement, étant entendu qu'elle pourrait encore être révisée s'il y a lieu.

112. À la même réunion, le Président a rappelé que, conformément à la résolution [2021/6](#) du Conseil économique et social, la dix-huitième session serait une session technique et qu'un résumé des discussions de la session serait établi par le Président (voir annexe).

D. Participation

113. Conformément au paragraphe 4 de la résolution 2000/35 du Conseil économique et social, le Forum est composé de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, sur la base d'une participation pleine et entière, sur un pied d'égalité. La liste des participants sera publiée sous la cote [E/CN.18/2023/INF/1](#).

E. Documentation

114. La liste des documents examinés par le Forum à sa dix-huitième session peut être consultée sur le site Web du Forum à l'adresse <https://www.un.org/esa/forests/forum/index.html>.

Annexe

Résumé établi par le Président des discussions tenues à la dix-huitième session du Forum des Nations Unies sur les forêts

I. Introduction

1. Conformément à la résolution 2021/6 du Conseil économique et social, le Forum des Nations Unies sur les forêts, à sa dix-huitième session, a tenu des discussions techniques sur les priorités thématiques à l'appui de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030). Les priorités thématiques devaient ainsi s'appuyer sur les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts et prendre en compte le programme du forum politique de haut niveau pour le développement durable pour l'après-2020 et les faits nouveaux survenus sur le plan international concernant les forêts.

2. Le Bureau du Forum à sa dix-huitième session a décidé que les priorités thématiques des dix-huitième et dix-neuvième sessions seraient les suivantes : a) renforcer les avantages économiques, sociaux et écologiques dérivés des forêts ; b) accroître sensiblement la superficie des forêts protégées dans le monde et celle des forêts gérées de façon durable et accroître la proportion des produits forestiers provenant de forêts en gestion durable ; c) mobiliser des ressources financières et renforcer la coopération scientifique et technique ; promouvoir des cadres de gouvernance favorisant la mise en œuvre ; et renforcer la coopération, la coordination et la cohérence aux fins de la gestion durable des forêts¹.

3. Le présent résumé établi par le Président fait la synthèse des discussions tenues à la dix-huitième session du Forum. Les propositions formulées par le Président à l'issue des discussions techniques tenues à la dix-huitième session figurent dans la section B et seront portées à l'attention de la dix-neuvième session du Forum. Le résumé du Président ne constitue nullement un texte de consensus négocié par le Forum. En ce qui concerne la contribution à la session du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2023, le Président tient à rappeler que le Bureau de la dix-huitième session du Forum, en étroite consultation avec les membres du Forum, a soumis sa contribution à la Présidente du Conseil économique et social en mars 2023².

II. Résumé établi par le Président des discussions tenues à la dix-huitième session du Forum des Nations Unies sur les forêts

4. Dans son allocution d'ouverture, le Président de la dix-huitième session s'est félicité que la communauté internationale reconnaisse de plus en plus le rôle que jouent les forêts dans la réalisation des objectifs mondiaux et a souligné combien il importe de promouvoir des actions relatives aux forêts pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. Il a souligné que, pour le Forum des Nations

¹ Pour plus de détails sur les priorités thématiques des dix-huitième et dix-neuvième sessions du Forum, veuillez consulter l'adresse www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2022/07/UNFF18-19-Thematic-Priorities-web.pdf.

² Voir la contribution du Bureau de la FNUF18 au forum politique de haut niveau pour le développement durable à l'adresse <https://hlpf.un.org/sites/default/files/vnrs/2023/HLPF%202023%20Inputs%20UNFF18.pdf>.

Unies sur les forêts, l'année 2023 revêt une importance toute particulière, parce que ses membres et ses partenaires sont à pied d'œuvre pour les préparatifs du forum politique de haut niveau sur le développement durable, prévu en septembre, et de l'examen à mi-parcours de l'arrangement international sur les forêts³. Il a lancé un appel à l'ensemble des délégations, aux organisations internationales et aux organisations non gouvernementales (ONG) pour un engagement nouveau et plus résolu en faveur de la réalisation des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts. Il a souligné par ailleurs que le financement des activités et des projets de gestion durable des forêts doit également prendre en compte la préservation de la biodiversité, la lutte contre les changements climatiques et la dégradation des sols. Le Partenariat de collaboration sur les forêts doit jouer un rôle plus actif dans l'appui qu'il apporte aux membres du Forum, et viser des résultats plus concrets sur le terrain.

5. Dans son allocution d'ouverture, la Présidente du Conseil économique et social a rappelé que le forum politique de haut niveau sur le développement durable et le Sommet sur les objectifs de développement durable se réuniraient vers la fin de l'année 2023, et que le Sommet en particulier serait l'occasion pour les chefs d'État et de gouvernement de faire le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses 17 objectifs de développement durable. Elle a également félicité le Forum d'être l'une des premières commissions techniques du Conseil à avoir aligné ses travaux sur le Programme 2030. Elle a souligné la contribution qu'apporte le Forum en tant qu'organe subsidiaire du Conseil au succès de la mise en œuvre du Programme 2030 et invité ses membres à participer activement aux délibérations de sa dix-huitième session, ainsi qu'à celles de la prochaine session du forum politique de haut niveau pour le développement durable.

6. Dans son allocution d'ouverture, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, Li Junhua, a indiqué que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) était un des défis complexes et interdépendants auxquels il fallait faire face, que l'aggravation de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition avait encore des répercussions dans le monde entier et que ces problèmes ne pouvaient être résolus que par des politiques intégrées et bien conçues, dont les effets multiplicateurs permettraient de faire progresser les objectifs tant à l'intérieur des pays qu'entre eux. Il a rappelé que les forêts jouent un rôle fondamental dans les réponses à ces problèmes complexes. Faisant observer qu'on en est à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme 2030 et du plan stratégique, il a tenu à souligner l'importance cruciale que revêtent les forêts et leur gestion durable pour la réalisation des objectifs de développement durable.

A. Résumé des discussions tenues à la dix-huitième session du Forum des Nations Unies sur les forêts

Point 3 de l'ordre du jour (Discussions techniques sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts) ; et point 5 (Nouvelles questions)

7. La Directrice du secrétariat du FNUF a présenté la note du secrétariat sur les points 3 et 5 de l'ordre du jour (E/CN.18/2023/2).

8. Plusieurs membres ont pris la parole au titre de ce point de l'ordre du jour⁴. Les principaux points ci-après sont ressortis des discussions :

³ <https://www.un.org/en/conferences/SDGSummit2023>.

⁴ Ukraine, Mexique, Jamaïque, Thaïlande, Israël, Slovénie, Moldova, Argentine, Malawi, Pérou, République démocratique du Congo, Union européenne et ses 27 États membres (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France,

a) Tous les intervenantes ou intervenants ont souligné toute l'importance qu'ils attachent aux forêts, aux travaux du Forum, à la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts, à la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts et des priorités thématiques de la dix-huitième session du Forum. Dans cette perspective, il convient d'évaluer l'impact et la visibilité du Forum dans le paysage mondial des politiques forestières, ainsi que sa cohérence avec les initiatives politiques et les instruments juridiques mis en œuvre au niveau mondial. Les intervenantes ou intervenants ont également donné des informations sur leurs activités et leurs législations nationales qui favorisent la gestion durable de tous les types de forêts, y compris des arbres en général, notamment par l'intégration de la mise en œuvre du plan stratégique dans leurs stratégies nationales de développement durable ;

b) Le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts est un cadre d'action mondial pour la gestion durable à tous les niveaux de tous les types de forêts et des arbres en général, et pour la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts, et la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts contribue directement à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable ;

c) Les forêts et leur gestion durable jouent un rôle important dans la création de moyens de subsistance, la promotion de la bioéconomie, l'augmentation de l'emploi, la préservation de la biodiversité, le renforcement de la sécurité alimentaire par l'utilisation de produits forestiers autres que le bois, l'atténuation des effets des changements climatiques grâce au stockage du carbone, l'adaptation aux conséquences désastreuses des changements climatiques et l'amélioration de la résilience à ces changements, ainsi que la réduction du risque de catastrophes naturelles, inondations, sécheresses, tempêtes de sable et de poussière, glissements de terrain et autres phénomènes extrêmes ;

d) Plusieurs délégations ont estimé que l'utilisation rationnelle de bois provenant de forêts gérées de manière durable pourrait contribuer à la réduction des émissions de dioxyde de carbone et au développement d'économies circulaires ;

e) Il existe une corrélation étroite entre forêts, biodiversité et changements climatiques. La gestion durable de tous les types de forêts et l'augmentation du couvert forestier et des zones protégées, y compris en milieu rural, aident véritablement à relever les défis mondiaux que sont la dégradation des sols, la perte de biodiversité et les changements climatiques. Ainsi, en accélérant la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts, on contribuera également à celle des objectifs et cibles liés au climat et à la biodiversité inscrits dans l'Accord de Paris et le Cadre mondial pour la biodiversité ;

f) Les forêts sont soumises aujourd'hui à diverses menaces : déforestation pour leur conversion en terres agricoles, abattage illégal d'arbres, dégradation du couvert forestier, changements climatiques, sécheresses, recrudescence des ravageurs, des maladies et des incendies de forêt, qui nuisent à la biodiversité, au climat et aux communautés locales dont les moyens de subsistance dépendent de la forêt ;

g) Ces menaces et facteurs de déforestation doivent être traités selon une approche paysagère globale et intégrée, notamment en mettant en œuvre des activités

Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Suède), Inde, Malaisie, Philippines, Indonésie, Iran, Fédération de Russie, Brésil, Chine, Japon, Grèce, République de Corée, Équateur, Türkiye, Mali, Arménie, Japon, Guyana, Gabon, Kenya, France, Arabie saoudite, Afrique du Sud, Botswana, Costa Rica, Guatemala, États-Unis, Organisation du Traité de coopération amazonienne, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

de gestion durable des forêts comme la protection, le boisement, le reboisement et la restauration de paysages forestiers ;

h) Pour faire face à ces menaces et faire progresser la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts, il conviendra donc de prendre en compte la situation et les besoins particuliers des petits États insulaires en développement et des pays à faible couverture forestière ;

i) Il importe de prendre conscience du rôle indispensable que jouent les peuples autochtones, les communautés locales, les femmes et les jeunes dans la promotion d'une gestion durable des forêts et de conjuguer les initiatives de gestion durable des forêts avec des politiques propres à préserver et à améliorer les moyens de subsistance des communautés tributaires des forêts, notamment en s'attaquant aux problèmes chroniques de pauvreté et d'insécurité alimentaire ;

j) Plusieurs intervenantes ou intervenants ont appelé l'attention sur les graves conséquences des guerres et des conflits, notamment la guerre en Ukraine, sur les forêts, leur gestion durable et l'approvisionnement en énergie, ainsi que sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts et la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts. Une délégation a également demandé que les discussions ne soient pas politisées ;

k) Pour accélérer la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts et la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts, il importe de mieux utiliser les ressources déjà disponibles, de répondre aux besoins en ressources financières, techniques et technologiques, notamment en renforçant la coopération internationale, en améliorant la coordination, en mobilisant et en facilitant l'accès à des ressources nouvelles et plus importantes provenant de toutes les sources et à tous les niveaux, et en intensifiant l'assistance technique et technologique apportée aux pays ;

l) Pour réaliser les objectifs mondiaux relatifs aux forêts d'ici 2030, il importe aussi de veiller à ce que personne ne soit laissé de côté, de renforcer la collaboration régionale et sous-régionale et les échanges de données d'expérience, de promouvoir la gouvernance des forêts et l'application des réglementations forestières, d'impliquer davantage les communautés locales et les parties prenantes concernées dans la prise de décision et la mise en œuvre des politiques, et d'améliorer la communication sur les valeurs forestières.

Vision, priorités et réalisations du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts

9. La Directrice du secrétariat du Forum a fait une présentation sur la vision, les priorités et les réalisations du secrétariat du Forum. Elle a commencé par poser le contexte, en rappelant les multiples crises auxquelles la communauté internationale est confrontée sur plusieurs fronts. Elle a ensuite défini sa vision d'un leadership influent et d'un engagement différent pour mieux faire connaître l'action que mène le Forum en faveur d'une gestion durable des forêts. Elle a noté que l'objectif du secrétariat du Forum est d'être « à la hauteur des enjeux » et par conséquent, de renforcer l'aide qu'il apporte aux États Membres, dans le cadre de partenariats stratégiques et auprès d'un public plus large. Elle a également insisté sur la nécessité d'une représentation de haut niveau plus importante, y compris de chefs d'État, au Forum. Elle a défini quelques-unes des priorités du secrétariat dans les domaines des partenariats, de la mobilisation de ressources, du suivi-évaluation, de la communication et de la sensibilisation, ainsi que de la participation des parties prenantes. Elle a souligné l'importance que revêtent les partenariats stratégiques avec le Partenariat de collaboration sur les forêts, les entités régionales et les grands

groupes, et indiqué quelques-unes des mesures prises par le secrétariat du Forum pour renforcer ce type de collaboration en cours. Elle est revenue sur la nécessité de mobiliser des ressources au titre du financement des forêts pour contribuer à la mise en œuvre des programmes au niveau national, sur l'action que mène le Réseau mondial de facilitation du financement forestier et sur la situation du fonds d'affectation spéciale du Forum des Nations Unies sur les forêts. Pour terminer, elle a relevé un certain nombre de difficultés auxquelles le secrétariat doit faire face par manque de personnel et de ressources financières suffisantes. À cet égard, elle a noté avec satisfaction les contributions volontaires reçues des donateurs actuels et invité les donateurs qui ont déjà eu à aider le secrétariat du Forum sous forme de contributions financières et en personnel à envisager une fois encore de reconduire leur soutien.

10. Plusieurs États membres sont intervenus dans les discussions sur la présentation⁵. Ils ont félicité la Directrice du secrétariat du Forum d'avoir présenté clairement la vision et les priorités du secrétariat. Plusieurs pays ont demandé des précisions sur la situation actuelle des effectifs, la répartition des tâches et les insuffisances qui en découlent. Un certain nombre de pays ont salué les initiatives prises par le secrétariat pour collaborer avec d'autres entités et mécanismes multilatéraux de protection de l'environnement, et donner ainsi plus de visibilité aux forêts et au Forum, tout en soulignant qu'il importe pour le Forum de se montrer plus ambitieux en ce qui concerne l'examen et le traitement de nouvelles questions relevant de son mandat. Plusieurs délégations ont indiqué qu'il convient d'examiner dans son ensemble l'arrangement international sur les forêts, son impact et tout l'appui qu'apportent les pays donateurs au sein du Partenariat de collaboration sur les forêts, et qu'il importe de ne pas créer de structures parallèles. Nombre d'États membres ont fait valoir qu'il importe d'organiser la prochaine réunion intersessions du Forum dans un format hybride, pour permettre une plus large participation aussi bien des pays développés que des pays en développement. Quelques pays ont rappelé l'importance que revêtent les moyens de mise en œuvre, notamment la mobilisation de financements et la mise en place d'un renforcement des capacités et d'un appui technique. Un pays a proposé qu'une conférence de haut niveau soit organisée sur la mobilisation de fonds en faveur des forêts en vue d'imprimer une dynamique positive qui permettrait de mobiliser les fonds nécessaires à la réalisation du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts et des objectifs mondiaux relatifs aux forêts. Plusieurs délégations ont insisté sur la nécessité d'une utilisation plus rationnelle des ressources déjà disponibles dans le cadre des différents instruments relatifs aux forêts.

Point 3 b) de l'ordre du jour (Contributions des membres du Forum à la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts) et ses sous-alinéas i) (Nouvelles annonces de contributions nationales volontaires) et ii) (État actualisé de la situation concernant les contributions nationales volontaires et leur suivi au regard des priorités thématiques)

11. Plusieurs représentantes ou représentants ont pris la parole⁶ sur ce point de l'ordre du jour, et mis l'accent sur les principaux points suivants⁷ :

⁵ Suisse, Canada, Australie, États-Unis, Union européenne et ses 27 États membres (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Suède), Brésil, Nouvelle-Zélande, Inde, Mexique, Fédération de Russie, Maroc, Malawi, Ouganda.

⁶ Malawi, République de Corée, Slovaquie, Pérou, Costa Rica, Inde, Équateur, Fédération de Russie, Thaïlande, Brésil et Organisation du Traité de coopération amazonienne.

⁷ On peut consulter les contributions nationales volontaires annoncées à l'adresse <https://www.un.org/esa/forests/documents/un-strategic-plan-for-forests-2030/vnecs/index.html>.

a) Les pays ont pris diverses mesures pour favoriser la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts, notamment la promotion de l'utilisation de combustibles de cuisson domestiques alternatifs et la production durable de bois à partir d'espèces d'arbres à croissance rapide, l'augmentation du couvert forestier, la création de plantations commerciales, l'accroissement du stockage de dioxyde de carbone, la réduction des émissions brutes de carbone, la réalisation d'une déforestation nette nulle et la restauration de forêts dégradées ou de forêts commerciales dans des délais précis ;

b) Dans un certain nombre de pays, des contributions nationales volontaires ont été mises en place pour financer les fonctions non ligneuses des forêts, notamment la régulation des conditions climatiques, les fonctions sociales, la préservation de la biodiversité et la protection des sources d'eau. Ces types d'activités contribuent aussi bien à la réalisation de la cible 1.4 de l'objectif mondial 1 relatif aux forêts, des cibles 2.4 et 2.5 de l'objectif mondial 2 relatif aux forêts et de la cible 4 de l'objectif mondial 4 relatif aux forêts, qu'à celle de l'objectif de développement durable n° 15 ;

c) D'autres pays ont pris des mesures spécifiques pour réduire les incendies incontrôlés et accroître le soutien financier à l'augmentation du couvert forestier, à la plantation d'arbres à grande échelle, à l'amélioration des pâturages et à l'amélioration des pratiques de production de manière intégrée, à la diversification des forêts plantées en remplaçant les espèces exotiques par des espèces indigènes et au renforcement de la politique et du cadre législatif du secteur forestier ;

d) Les intervenantes ou intervenants ont également souligné que la coopération régionale permet de multiplier les efforts de conservation, de restauration, d'utilisation et de gestion durables des écosystèmes forestiers et d'échanger de bonnes pratiques, et qu'elle est un moyen efficace d'intensifier la coopération Nord-Sud et la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.

Point 3 e) de l'ordre du jour (Application de la stratégie de communication et d'information du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts, y compris les activités concernant la Journée internationale des forêts de 2023)

12. Plusieurs représentantes ou représentants ont pris la parole et mis l'accent sur les principaux points suivants⁸ :

a) Les représentantes ou représentants ont accueilli favorablement l'état actualisé concernant l'application de la stratégie de communication et d'information du secrétariat du Forum et fait part des activités d'information qu'ils mènent au niveau national et des manifestations qu'ils ont organisées à l'occasion de la Journée internationale des forêts de 2023 sur le thème « Les forêts et la santé » ;

b) Ils se sont dits conscients de l'importance que revêt la Journée internationale des forêts, en tant que plateforme de sensibilisation du public à l'échelle mondiale et de promotion d'actions en faveur de la gestion durable des forêts ;

c) Plusieurs représentantes ou représentants ont insisté sur la nécessité de mutualiser les bonnes pratiques et de mettre en place des campagnes et du matériel de communication pour faire une plus grande place aux forêts dans le

⁸ Australie, Canada, Chine, République dominicaine, Équateur, Inde, Indonésie, Japon, Kenya, Mali, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Philippines, République de Corée, Arabie saoudite, Afrique du Sud, Thaïlande, États-Unis, Fédération de Russie, Suisse, Union européenne et ses 27 États membres (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Suède), FAO et Union internationale des instituts de recherches forestières.

Programme 2030, mais aussi dans le Cadre mondial pour la biodiversité et l'Accord de Paris, conformément aux mandats et aux principes de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. À cet égard, il a été proposé d'élaborer un produit de communication concis pour le prochain Sommet sur les objectifs de développement durable, qui mettra au jour les faits et récits souvent ignorés ou peu connus concernant les forêts et leur contribution à la réalisation de l'ensemble des objectifs de développement durable ;

d) Plusieurs représentantes ou représentants ont insisté sur la nécessité, d'une part, de sensibiliser le public aux effets des changements climatiques sur les écosystèmes forestiers et les communautés dépendantes des forêts, d'autre part, de mettre en place des mesures d'adaptation des forêts aux changements climatiques. D'autres ont fait part des activités de communication qu'ils mettent en œuvre pour prévenir les incendies de forêt ;

e) La nécessité de renforcer la coopération avec les grands groupes et autres parties prenantes dans le cadre d'activités de communication et d'information, ainsi que l'importance de partenariats multipartites dans la sensibilisation du public, ont été soulignées ;

f) Plusieurs représentants ont insisté sur le fait que le contenu du site Web du Forum doit être tenu à jour et que le site lui-même doit être repensé et modernisé de toute urgence pour le rendre plus accessible et améliorer la crédibilité du Forum ;

g) De nombreux pays ont fait le point sur les activités qu'ils mènent en faveur de la restauration et du reboisement des forêts, ainsi que sur leurs campagnes de plantation d'arbres et leur gestion intégrée des écosystèmes ruraux ;

h) Un certain nombre de pays ont souligné qu'il importe de désigner des « champions » du secteur (des forestiers) et des personnes connues ne faisant pas partie du secteur forestier ;

i) Plusieurs pays ont proposé que le secrétariat du Forum mette au point de nouveaux supports d'information numériques, notamment des infographies, des fiches d'information, des affiches, des vidéos et des compilations de bonnes pratiques ;

j) L'importance du respect de la diversité, en particulier d'une représentation équilibrée des genres, dans les activités d'information du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts, notamment en ce qui concerne la composition des panels, a été rappelée.

13. Le thème « Forêts et innovation », proposé par le Partenariat de collaboration sur les forêts pour la Journée internationale des forêts de 2024, a été accueilli favorablement.

Point 3 de l'ordre du jour a) [Priorités thématiques pour la période 2023-2024, à l'appui de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies pour les forêts (2017-2030)] et d) (Liens entre les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts et les objectifs de développement durable examinés par le forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2023, les travaux consacrés au cadre mondial sur la biodiversité pour l'après-2020 et d'autres évolutions internationales liées aux forêts)

14. Le consultant a présenté la note d'information sur la priorité thématique a) : renforcer les avantages économiques, sociaux et écologiques dérivés des forêts. Il a rappelé le rôle primordial que jouent les forêts dans la réalisation du Programme 2030 et souligné la corrélation critique entre les cibles de l'objectif mondial 2 relatif aux

forêts et les objectifs de développement durable, l'Accord de Paris sur les changements climatiques, le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et le thème du forum politique de haut niveau de 2023, faisant observer que la pandémie de COVID-19 avait freiné les activités de gestion durable des forêts à un moment où celles-ci étaient le plus à même de fournir des services et des produits essentiels pour faciliter notre relèvement. Dans ces conditions, il convient d'accélérer la réalisation des cibles de l'objectif mondial 2 relatif aux forêts pour assurer la pleine mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Plusieurs lacunes en matière d'information et plusieurs crises, dont le manque de clarté dans la définition de certains indicateurs, les difficultés financières et techniques, les changements climatiques, la pandémie de COVID-19 et l'inflation due à la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, ont entravé les progrès vers la réalisation des cibles de l'objectif mondial 2 relatif aux forêts. Le consultant a expliqué que de la réalisation de la cible 2.5 de l'objectif mondial 2 relatif aux forêts et de notre capacité à indiquer clairement toute la valeur économique et financière des solutions d'adaptation fondées sur les forêts dépend la mise en œuvre de l'article 5 de l'Accord de Paris.

15. Le consultant a présenté la note d'information sur la priorité thématique b) : accroître sensiblement la superficie des forêts protégées dans le monde et celle des forêts gérées de façon durable et accroître la proportion des produits forestiers provenant de forêts en gestion durable. Il a souligné que les pays avaient bien progressé dans la réalisation des trois cibles de l'objectif mondial 3 relatives aux forêts. Mais les progrès sont inégaux d'une région et d'un pays à l'autre. Il a rappelé les difficultés que rencontrent de nombreux pays en développement, à savoir l'insuffisance de moyens de mise en œuvre et de capacités techniques, la faiblesse de la gouvernance et l'absence de volonté politique en faveur d'une gestion durable des forêts. Il a fait part de ses inquiétudes concernant les futures modalités de gestion des zones protégées dans le contexte des changements climatiques, qui risquent en effet de provoquer l'adaptation et la migration d'espèces végétales et animales alors même que les zones protégées, elles, ne changent pas. Il a par ailleurs appelé l'attention sur les disparités régionales concernant les progrès accomplis pour inscrire un plus grand nombre de forêts dans des plans de gestion forestière à long terme et pour obtenir des certifications forestières. Il a indiqué que la Déclaration de 2021 des dirigeants réunis à Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres et le Partenariat des dirigeants pour les forêts et le climat ont apporté la preuve d'une volonté politique forte en faveur de la gestion durable des forêts, et que la communauté forestière devrait se montrer stratégique et saisir de telles opportunités pour faire progresser l'objectif mondial 3 relatif aux forêts⁹. Les pays ont en outre besoin d'un appui financier et technique pour surmonter les différents obstacles qui les empêchent de progresser davantage dans la réalisation de l'objectif mondial 3 relatif aux forêts.

16. Après ces présentations, plusieurs pays et représentants ou représentantes ont pris la parole, et mis l'accent sur les points principaux suivants¹⁰ :

a) La conservation des forêts constitue un véritable défi, en particulier lorsque les pays doivent utiliser leurs ressources naturelles pour réaliser les objectifs

⁹ Voir www.gov.uk/government/publications/cop26-world-leaders-summit-on-action-on-forests-and-land-use-2-november-2021/world-leaders-summit-on-action-on-forests-and-land-use.

¹⁰ République démocratique du Congo, Union européenne et ses 27 États membres (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas (Royaume des), Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède), Inde, États-Unis, Brésil, Indonésie, Uruguay, Costa Rica, Allemagne, grand groupe des enfants et des jeunes, grand groupe des peuples autochtones.

de développement durable. Il est important d'aider les pays concernés à relever ce type de défi ;

b) Plusieurs pays, notant que tous les objectifs mondiaux relatifs aux forêts sont étroitement liés, ont insisté pour que des mesures concrètes soient prises pour améliorer la coordination entre les institutions publiques et les différentes parties prenantes, mutualiser les meilleures pratiques et renforcer les synergies devant permettre d'accélérer de manière plus efficace la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts et des objectifs de développement durable ;

c) Bien que la certification revête une grande importance, un certain nombre de délégations ont indiqué que le fait de se prononcer sur la durabilité des produits forestiers uniquement sur la base d'une certification privée risquait de ne pas être un critère suffisant pour tirer des conclusions satisfaisantes. Certes, la certification a son importance, mais certaines délégations ont estimé que l'évaluation de la durabilité des produits forestiers, si elle doit s'appuyer uniquement sur la certification privée, risque de ne pas être suffisante pour tirer des conclusions satisfaisantes ;

d) Il faut améliorer les données et les indicateurs, mutualiser les meilleures pratiques communes, promouvoir les solutions fondées sur la nature et les approches écosystémiques, y compris en zone rurale, renforcer les capacités locales face aux changements climatiques et faciliter l'accès aux marchés ;

e) En faisant mieux respecter la loi dans les zones forestières, en renforçant les pratiques de gestion durable des forêts, en accélérant les programmes de foresterie sociale pour générer des revenus à partir des produits forestiers avec des moyens innovants, et en protégeant et en restaurant les tourbières, on pourrait accélérer encore plus la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts ;

f) Il convient de traiter les questions d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets de manière globale et équilibrée. La mise à la disposition des pays en développement de moyens de mise en œuvre suffisants pour les aider à atteindre les objectifs mondiaux relatifs aux forêts et les objectifs de développement durable reste un défi majeur à relever ;

g) Il y a dans la durabilité des forêts indigènes un énorme potentiel pour la bioéconomie des pays. Plusieurs délégations ont affirmé que le concept de bioéconomie a toujours été considéré comme un moyen indispensable de promouvoir des produits durables issus de la biodiversité, y compris les produits forestiers autres que le bois d'œuvre, de valoriser le savoir traditionnel des peuples autochtones et des communautés locales et de mobiliser encore plus le public en faveur de la conservation, de la restauration, de l'utilisation et de la gestion durables de la biodiversité des forêts, de manière équilibrée et intégrée ;

h) De nombreuses sources de financement multilatérales existent, y compris au sein des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, et ces organisations doivent consentir des efforts supplémentaires pour faire connaître et diffuser les résultats de leurs travaux, ainsi que leurs réussites, dans les pays ;

i) Pour réaliser les objectifs mondiaux relatifs aux forêts, il faut absolument améliorer les moyens de subsistance des communautés dépendantes des forêts, des peuples autochtones, des femmes, des jeunes et des communautés locales qui en sont les gardiennes ;

j) Les organisations de taille moyenne qui travaillent en étroite collaboration avec ces groupes sur le terrain doivent recevoir une assistance financière. Une assistance technique et financière doit être apportée également aux activités interrégionales axées sur des thèmes spécifiques comme la gestion des bassins

versants, les espèces envahissantes, les méthodes participatives et l'éthique, et les approches agroforestières ;

k) Pour mieux apprécier la valeur de la nature, il faut améliorer les données et les indicateurs, mettre davantage l'accent sur les solutions fondées sur la nature et les paiements pour services liés aux écosystèmes, ou sur les approches écosystémiques, et promouvoir la comptabilisation du capital naturel ;

l) Il faut de toute urgence assurer une gestion efficace des interactions entre les humains et les espèces sauvages si l'on veut préserver leur coexistence, étant donné le rythme actuellement élevé de perte de biodiversité et de disparition des écosystèmes ;

m) Les forêts jouent un rôle crucial dans la réduction de la pauvreté au sein des communautés qui en dépendent et dans le développement d'autres secteurs clés comme la santé publique, l'emploi et la réduction des risques de catastrophes, y compris durant des pandémies du type COVID-19 ;

n) Le Forum des Nations Unies sur les forêts doit contribuer à la mise en œuvre des résultats liés aux forêts des Conventions de Rio, y compris le Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal, et tirer parti des possibilités qu'offre le cadre, d'une manière pleinement conforme aux mandats et aux principes des Conventions de Rio.

17. La représentante du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a fait le point sur le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Elle a expliqué que le Cadre définit toute une série d'actions urgentes à mener pour protéger et restaurer les écosystèmes, ainsi que pour assurer les services et fonctions écosystémiques qui répondent aux besoins des populations. Elle a recommandé une augmentation substantielle des ressources financières, ainsi qu'un renforcement des capacités et de la coopération technique et scientifique, pour faciliter la mise en œuvre au niveau national. Elle reconnaît le rôle que jouent les peuples autochtones et les communautés locales en tant que gardiens de la biodiversité et garantit que tous les objectifs du Cadre respectent leurs droits sur les terres, les territoires, les ressources et les savoirs traditionnels. Il est également expressément indiqué dans le Cadre que ses cibles seront mises en œuvre selon une approche qui tient compte des questions de genre. Le Cadre vient compléter et élargir la portée des six objectifs mondiaux relatifs aux forêts. Il faut donc veiller à ce que tous les cadres mondiaux se renforcent mutuellement, en particulier au niveau national, lorsque les Parties à la Convention sur la diversité biologique seront appelées à mettre à jour leurs stratégies et plans d'action nationaux en faveur sur la biodiversité au cours des deux années à venir. Les complémentarités thématiques ci-après peuvent être envisagées pour une mise en œuvre conjointe : a) éviter et inverser la tendance à la disparition des forêts naturelles en renforçant leur intégrité et leur connectivité ; b) veiller à faire en sorte que les zones forestières protégées soient bien reliées entre elles et gérées de manière équitable, et que les droits des peuples autochtones et des communautés locales soient reconnus et respectés ; c) concilier protection de la biodiversité et satisfaction des besoins humains, éliminer la pauvreté et la faim, garantir des emplois décents et mettre en place une transition juste ; d) repenser le rôle des entreprises dans la préservation de la diversité biologique ; et e) garantir la disponibilité de ressources suffisantes pour la mise en œuvre, y compris des sauvegardes sociales et environnementales pour les mécanismes financiers innovants.

18. Les discussions sur les priorités thématiques de la dix-huitième session du Forum des Nations Unies sur les forêts ont été animées par un panel comprenant des représentantes ou représentants du secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), du secrétariat du Fonds pour l'adaptation, de la Banque africaine de

développement (BAD) et de la Banque asiatique de développement (BASD). Le panel a été présidé par le représentant du secrétariat de l'Organisation internationale des bois tropicaux¹¹. Les représentantes ou représentants ont présenté les activités menées au sein de leurs différentes organisations, notamment dans les domaines où elles ont contribué à la réalisation des priorités thématiques du Forum.

19. Le représentant du FEM a rappelé que le FEM est un mécanisme financier de plusieurs accords multilatéraux relatifs à l'environnement. La gestion durable des forêts et les forêts constituent l'un des volets les plus importants de son portefeuille. À ce jour, le FEM a investi 3,7 milliards de dollars dans des projets et programmes forestiers. La reconstitution en cours des ressources de la Caisse du FEM (FEM-8) est en passe de devenir l'une de ses initiatives les plus ambitieuses à ce jour en faveur des forêts. Les financements du FEM ont permis de contribuer de diverses manières à la réalisation de tous les objectifs mondiaux relatifs aux forêts. Le choix consistant à faire en sorte que les objectifs mondiaux relatifs aux forêts soient atteints dépend de la priorité que les pays accordent à l'utilisation des ressources qu'ils reçoivent du FEM, dans le cadre d'un processus conduit par les pays eux-mêmes.

20. Le représentant du Fonds pour l'adaptation a donné des informations sur l'aide que le Fonds apporte aux pays en développement dans les domaines relatifs aux forêts et à la résilience des écosystèmes. Il a présenté le portefeuille actuel d'investissements et les orientations stratégiques du Fonds pour les cinq prochaines années, y compris, d'une part, les mesures à prendre pour permettre aux pays de renforcer leur résilience aux changements climatiques dans le secteur forestier et de décentraliser la prise de décision et la gestion au niveau local, d'autre part, les mesures à prendre pour renforcer les projets financés. Il a également donné des exemples concrets de projets forestiers financés par le Fonds pour l'adaptation.

21. Le représentant de la BAD a affirmé que la Banque est consciente que si la déforestation et la dégradation des sols se poursuivent en Afrique, elles entraîneront la pauvreté, la faim et la perte de biodiversité, et il deviendra toujours plus difficile pour les agriculteurs de s'adapter aux conséquences des changements climatiques. La Banque est déterminée à placer la question des forêts dans une perspective de développement et elle a déjà élaboré une stratégie qui vise à industrialiser la filière du bois en Afrique centrale et à encourager le reboisement au Kenya, au Ghana et au Rwanda, ainsi qu'à aider à créer de la valeur ajoutée pour les produits secondaires du bois au Libéria et au Gabon. Elle continuera d'aider les pays africains à mobiliser des financements verts plus importants en recourant aux mécanismes de financement classiques et à des modes de financement novateurs.

22. Le représentant de la BAD a souligné que la Banque suit une approche synergique avec les objectifs mondiaux relatifs aux forêts, et que ses projets souverains dans le secteur forestier contribuent à promouvoir la gestion durable des forêts, le reboisement et la restauration des zones forestières. Les opérations de la Banque intègrent les activités forestières dans celles relatives à l'utilisation durable des ressources naturelles, à la gestion, à la protection et à la réhabilitation de l'environnement, ainsi que dans les initiatives visant à prendre en compte ces questions dans des secteurs comme l'agriculture, l'énergie et les transports, y compris en inscrivant les projets forestiers dans une perspective paysagère qui englobe aussi bien les moyens de subsistance des populations rurales que la protection de l'environnement. Le représentant de la Banque a également évoqué l'investissement en fonds propres de 5 millions de dollars de la Banque dans le nouveau Fonds pour les forêts, fonds forestier destiné aux pays de l'Asie du Sud-Est. Pour mieux tirer parti

¹¹ Le texte de la note conceptuelle établie pour le panel est disponible à l'adresse www.un.org/esa/forests/forum/index.html.

des possibilités de collaboration, le Mécanisme de financement du capital naturel créé par la Banque, mécanisme innovant de financement vert, est en cours d'élaboration pour cofinancer et appuyer des projets à forte composante de capital naturel, dont les forêts.

Point 3 c) de l'ordre du jour (Renforcement de la coopération avec les partenaires en vue de la réalisation des priorités thématiques et contribution de ceux-ci) et ses sous-alinéas i) (Contributions du Partenariat de collaboration sur les forêts, de ses organisations membres et du système des Nations Unies à la réalisation des priorités thématiques et progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail du Partenariat), ii) (Contributions des organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux à la réalisation des priorités thématiques) et iii) (Contributions des grands groupes et d'autres parties prenantes, y compris le secteur privé et les milieux philanthropiques, à la réalisation des priorités thématiques, et progrès accomplis dans l'exécution des programmes de travail des grands groupes)

23. La Directrice du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts a présenté la note du secrétariat sur le point 3 de l'ordre du jour (E/CN.18/2023/3).

24. Le Directeur de la Division des forêts de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et Président du Partenariat de collaboration sur les forêts a présenté un rapport sur les travaux du Partenariat de collaboration sur les forêts. Il a indiqué que le Fonds vert pour le climat est devenu le seizième membre du Partenariat. Rappelant sa vision selon laquelle tous les types de forêts doivent être gérés de manière durable d'ici 2030 et le potentiel des ressources forestières mondiales pleinement libéré, le Partenariat prévoit de renforcer son appui à l'action du Forum des Nations Unies sur les forêts, notamment en mettant à contribution les compétences et les avis scientifiques et techniques de ses organisations membres. Le Partenariat met également l'accent sur les activités de sensibilisation et de communication à l'échelle mondiale grâce à diverses stratégies de communication et en observant la Journée internationale des forêts.

25. Plusieurs représentantes ou représentants ont fait des déclarations¹². Les principaux points ci-après sont ressortis des discussions :

a) Il importe de déterminer les enjeux et les futures opportunités de conservation et de gestion des forêts et de la foresterie en tant qu'entreprise durable, et de saisir l'occasion de la commémoration annuelle de la Journée internationale des forêts pour sensibiliser davantage le public et le faire participer à tous les niveaux ;

b) Le Forum devrait envisager d'organiser ses réunions de sorte que les organisations intergouvernementales régionales et sous-régionales et les partenaires puissent y prendre une part plus active et apporter une contribution plus importante à ses travaux ;

c) Même si, entre les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, des progrès ont été réalisés en matière de coopération et de coordination, il est encore possible de mieux organiser et d'approfondir les travaux du Partenariat, notamment

¹² Australie, États-Unis, Chine, Union européenne et ses 27 États membres (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas (Royaume des), Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède), Gabon, Jamaïque, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Papouasie–Nouvelle-Guinée, Équateur, Kenya, République-Unie de Tanzanie, République de Corée, Suisse, Organisation du Traité de coopération amazonienne.

en ce qui concerne les échanges d'informations sur les critères de sélection et les procédures à suivre pour en devenir membre ;

d) Plusieurs initiatives, comme le Dialogue sur les forêts, l'agriculture et le commerce des produits de base, la Coalition pour la réduction des émissions par l'accélération du financement des forêts, le processus de réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts (REDD-plus) et les Partenariats pour les forêts, ont généré des opportunités et des ressources pour la conservation et la protection de forêts dans le monde ;

e) La conservation, la protection et l'utilisation durable des forêts nécessitent de véritables partenariats entre les gouvernements et les parties prenantes concernées. Des partenariats solides entre pays développés et pays en développement s'imposent également pour mettre en œuvre les engagements mondiaux relatifs aux forêts, y compris une plus forte mobilisation de fonds en faveur de la conservation et de la restauration des forêts dans les pays en développement ;

f) Pour mieux accomplir sa mission, le Partenariat de collaboration sur les forêts peut également s'inspirer des exemples réussis de réseaux interinstitutions, d'organisations et de mécanismes intergouvernementaux au sein et en dehors du système des Nations Unies, et renforcer ses échanges avec les membres du Forum, notamment en organisant, entre ses sessions, de brèves réunions d'information virtuelles sur les initiatives conjointes qu'il mène ;

g) Les instances dirigeantes des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts doivent soutenir plus vigoureusement l'action du Partenariat. Il convient d'évaluer les mémorandums d'accord conclus entre les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et de déterminer quels objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts du plan stratégique des Nations Unies pour les forêts 2017-2030 sont actuellement intégrés dans leurs plans de travail ;

h) Diverses occasions de faire connaître les travaux que mènent le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts et le Partenariat de collaboration sur les forêts à l'appui des objectifs mondiaux relatifs aux forêts se présentent dans le cadre de manifestations organisées par le système des Nations Unies en 2023, notamment le forum politique de haut niveau sur le développement durable ;

i) Le Forum devrait continuer à encourager les organisations intergouvernementales régionales et sous-régionales et les partenaires à prendre une part active à ses travaux, et engager un dialogue avec eux pour déterminer les conditions dans lesquelles ils jugeraient que les travaux futurs du Forum apportent une valeur ajoutée à leurs propres activités ;

j) Les organisations du secteur privé et les organisations philanthropiques peuvent jouer un rôle important pour ce qui est de faire participer la société civile et d'appuyer les efforts que déploient actuellement les grands groupes dans les domaines du renforcement des capacités et de la mobilisation de ressources, et certains membres du Partenariat de collaboration sur les forêts qui ne font pas partie du système des Nations Unies ont des mécanismes qui leur permettent de recevoir, du secteur privé et des organisations philanthropiques, des contributions qui peuvent être utilisées pour appuyer les activités du Partenariat ;

k) Les grands groupes doivent entretenir des liens actifs avec les parties prenantes et/ou les organisations non gouvernementales locales et régionales, pour promouvoir la transparence et faire connaître les activités menées au titre de l'arrangement international sur les forêts ;

l) Les activités du Partenariat de collaboration sur les forêts doivent être définies et conçues selon une approche impulsée par les pays bénéficiaires, qui tient

compte de leurs priorités et de leurs besoins. Cette démarche permettra au Partenariat d'être plus réactif et d'être mieux à même de combler les déficits de capacités de ses membres.

26. Les discussions sur le point 3 c) iii) ont ensuite été animées par un panel composé de représentantes ou représentants de HowGood, de Nestlé et de Reforest'Action. Le panel était présidé par un représentant de la Société canadienne pour la conservation de la nature¹³. Les intervenantes ou intervenants ont fait une présentation détaillée des activités menées par leurs organisations et réseaux pour promouvoir la gestion durable des forêts, notamment les activités liées aux priorités thématiques de la dix-huitième session du Forum des Nations Unies sur les forêts.

27. Le représentant de HowGood a lancé un appel en faveur d'un engagement audacieux et transformationnel pour lutter contre les changements climatiques par l'agriculture. Si tous les autres moyens d'atténuer les effets des changements climatiques ne peuvent que réduire leurs conséquences ou, au mieux, ne pas les aggraver, l'agriculture peut en revanche permettre de capter le carbone, notamment en freinant la déforestation et en développant l'agroforesterie, tout en améliorant la biodiversité, les moyens de subsistance et la résilience aux catastrophes climatiques. Pour la première fois, l'industrie a pris l'initiative de rechercher de véritables solutions, en utilisant des données et en collaborant dans des contextes précompétitifs comme celui de l'Initiative pour des marchés durables (Sustainable Markets Initiative).

28. Le représentant de Reforest'Action a souligné que si 75 % des terres sont aujourd'hui dégradées dans le monde et que l'agriculture traditionnelle entretient la déforestation, les changements climatiques et la perte de biodiversité, l'agriculture régénératrice, quant à elle, permet de relever ces défis. S'appuyant sur plus de 10 ans d'expérience dans 42 pays du monde, la représentante de Nestlé a expliqué comment un concepteur et réalisateur de projets d'agriculture et d'agroforesterie régénératrices aide les multinationales à rendre leurs modèles d'entreprise et leurs chaînes de valeur plus régénératrices et circulaires grâce à des projets carbone de qualité, et ce dans un contexte où les autorités publiques s'intéressent de plus en plus aux solutions fondées sur la nature ou aux approches écosystémiques. Elle a souligné combien les marchés du carbone constituent une source importante de revenus pour promouvoir la gestion durable des forêts, développer l'agriculture régénératrice et améliorer les moyens de subsistance des agriculteurs et des populations dépendantes des forêts.

29. La représentante de Nestlé a également fait savoir comment les entreprises peuvent encourager et soutenir le développement d'activités économiques liées aux forêts et présentant des avantages sociaux et environnementaux dans le cadre des engagements et des objectifs de leurs propres entreprises. Une telle mobilisation de fonds du secteur privé ouvre de nouvelles perspectives de coopération et de collaboration avec les communautés locales, les gouvernements et d'autres parties prenantes concernées, en matière de gestion durable des forêts.

30. Au cours des discussions, plusieurs représentantes ou représentants ont fait des déclarations ou posé des questions aux membres du panel¹⁴. Les principaux points ci-après sont ressortis des discussions :

a) Les représentantes ou représentants se sont félicités que le panel soit exclusivement composé d'acteurs non étatiques, parce qu'il pourra ainsi apporter des

¹³ Le texte de la note conceptuelle établie pour le panel est disponible à l'adresse www.un.org/esa/forests/forum/index.html.

¹⁴ Sénégal, République démocratique du Congo, Australie, Canada, Botswana.

points de vue différents sur les questions traitées par le Forum des Nations Unies sur les forêts ;

b) En cherchant à stabiliser l'agriculture régénératrice dans un contexte marqué par une hausse constante de la population, il importe de revoir les prix du carbone et de trouver des moyens qui prennent en compte ceux qui n'ont pas de forêt dans la redistribution des bénéfices ;

c) L'agroforesterie est l'une des solutions les plus prometteuses pour contribuer à la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts et des objectifs de développement durable. Elle a ouvert la voie à une agriculture régénératrice et durable, et à une bioéconomie dynamique ;

d) Les initiatives sur les marchés du carbone peuvent aider à promouvoir la gestion durable des forêts et à améliorer les moyens de subsistance des agriculteurs et des populations dépendantes des forêts ;

e) Les échanges d'informations et d'enseignements entre parties prenantes, et notamment entre investisseurs et communautés locales, sont indispensables pour susciter un climat de confiance et accroître les chances de réussite des projets. Pour que les projets portent leurs fruits et procurent à toutes les parties prenantes les bienfaits escomptés, le secteur privé et le secteur public doivent unir leurs efforts ;

f) Une augmentation des financements et des ressources s'impose pour promouvoir une agriculture régénératrice et résiliente. Il importe également que les mentalités changent, en particulier dans les entreprises agricoles. Au lieu de se placer dans une perspective de prise de risque, elles doivent réfléchir aux moyens les plus efficaces de mener des actions proactives en faveur de la conservation des forêts et de la lutte contre la dégradation des sols. Il ne suffira pas de se focaliser sur la recherche de fournisseurs, mais il faudra également aider les agriculteurs à devenir plus autonomes ;

g) Plusieurs représentantes ou représentants ont par ailleurs souligné qu'il existe toute une panoplie d'approches qui visent à promouvoir une agriculture plus durable, y compris, sans s'y limiter, l'agroforesterie et les systèmes intégrés de culture, d'élevage et de sylviculture ;

h) Il importe de mieux informer les propriétaires fonciers sur les échanges de droits d'émission de carbone et les marchés du carbone, ainsi que sur les avantages qu'ils peuvent leur procurer en matière de génération de revenus.

Point 3 f) de l'ordre du jour (Moyens de mise en œuvre, y compris les activités et les ressources du Réseau mondial de facilitation du financement forestier)

31. La Directrice du secrétariat du Forum a présenté la note du secrétariat sur le point 3 f) de l'ordre du jour ([E/CN.18/2023/4](#)).

32. Plusieurs représentantes ou représentants ont fait des déclarations¹⁵. Les principaux points suivants sont ressortis des discussions sur le point 3 f) de l'ordre du jour relatif aux moyens de mise en œuvre :

¹⁵ Chine, Colombie, Mexique, Guyana, Inde, Pérou, Malawi, Équateur, Argentine, Japon, Malaisie, Brésil, États-Unis, Union européenne et ses 27 États membres (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas (Royaume des), Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède), Thaïlande, Afrique du Sud, Botswana, Nicaragua, Costa Rica, Suisse, République démocratique du Congo, Kenya, Australie, Forum forestier africain, Organisation du Traité de coopération amazonienne, FAO.

a) Plusieurs pays ont souligné combien les moyens de mise en œuvre, et notamment l'apport de ressources nouvelles et plus importantes, le renforcement des capacités et le transfert de technologies en faveur des pays en développement, sont essentiels à la réalisation rapide et efficace des objectifs mondiaux relatifs aux forêts. Plusieurs représentantes ou représentants ont souligné en outre que les ressources mises à la disposition des pays en développement devraient avoir un caractère prévisible et être facilement accessibles. Plusieurs autres délégations ont insisté sur la nécessité d'une utilisation plus rationnelle des ressources déjà disponibles dans le cadre des différents instruments relatifs aux forêts ;

b) Plusieurs pays ont demandé que les fonds destinés aux forêts puissent être mobilisés auprès de sources diverses, et de sources de financements innovants, notamment les marchés du carbone et les paiements pour services liés aux écosystèmes. Un certain nombre de représentantes ou de représentants ont fait valoir que la création de marchés du carbone devrait reposer sur les principes du commerce équitable et du respect des droits de l'homme ;

c) De nombreux représentantes ou représentants se sont félicités de l'appui que le Réseau mondial de facilitation du financement forestier apporte aux pays pour les aider à accéder plus facilement à des ressources de sources diverses en faveur des forêts, et ont souligné que les ressources déjà disponibles et les nouveaux fonds peuvent être utilisés de manière plus optimale et plus efficace pour renforcer ses activités visant à faciliter l'accès aux ressources, y compris ses activités de mobilisation de ressources pour les forêts au titre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal ;

d) Quelques représentantes ou représentants ont fait part de l'appui important que le Réseau a apporté aux pays et aux organisations régionales et sous-régionales pour leur permettre d'accéder à diverses sources de financement pour les forêts et les aider à élaborer des stratégies de financement forestier ;

e) Plusieurs représentantes ou représentants ont demandé que des contributions financières additionnelles soient versées au fonds d'affectation spéciale du Forum des Nations Unies sur les forêts pour permettre au Réseau de poursuivre son appui au renforcement des capacités des pays et leur faciliter ainsi l'accès aux financements en faveur des forêts ;

f) En ce qui concerne la proposition visant à élargir les travaux du Réseau mondial de facilitation du financement forestier pour lui permettre d'aider les pays à renforcer leur coopération technologique sur les forêts, plusieurs représentantes ou représentants s'y sont opposés et ont fait valoir qu'une telle fonction allait au-delà du mandat du Réseau, notant par ailleurs que le Forum des Nations Unies sur les forêts était une instance politique et que les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts pourraient recenser les lacunes potentielles de l'appui technique, technologique et scientifique lié à la gestion durable des forêts et en faire état au Forum à sa prochaine session. Plusieurs autres pays ont soutenu cette idée et estimé qu'il s'agissait là d'un domaine où beaucoup de pays en développement avaient besoin d'aide. Plusieurs représentantes ou représentants ont rappelé que le réseau avait été créé dans le cadre de l'arrangement international sur les forêts, en guise de compromis négocié pour répondre à l'appel de quelques membres du Forum en faveur de la constitution d'un Fonds mondial pour les forêts. Le Forum devrait prendre en compte ce point de repère très important et donc veiller à ce que le Réseau ne perde ni de son efficacité ni de son importance.

Point fait par la Directrice du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts du projet de création à Beijing d'un bureau du Réseau mondial de facilitation du financement forestier, et résumé des discussions du Forum sur cette question à sa dix-huitième session

33. La Directrice a fait le point sur la situation concernant le projet de création en Chine d'un bureau du Réseau mondial de facilitation du financement forestier. Dans son intervention, elle a rappelé qu'à sa treizième session, le Forum avait pris note avec satisfaction de l'offre faite par le Gouvernement chinois de créer et de rendre opérationnel à Beijing un bureau pour le Réseau mondial de facilitation du financement forestier et prié son secrétariat de lui rendre compte régulièrement des dispositions envisagées pour l'installation et le fonctionnement du bureau en question. À ses quatorzième à dix-septième sessions, le secrétariat du Forum a régulièrement fait un point sur la situation, et indiqué qu'un projet d'accord de siège et un projet de mémorandum d'accord avaient été établis par l'Organisation des Nations Unies et communiqués à la Chine. Le secrétariat a également indiqué qu'avant la seizième session du Forum, l'ONU et la Chine avaient mené quatre séries de consultations pour examiner le projet d'accord de siège et le projet de mémorandum d'accord. Depuis la dix-septième session, les deux parties n'ont organisé aucune rencontre officielle pour poursuivre leurs discussions sur les projets. Elles ont en revanche organisé des discussions informelles depuis la dix-septième session du Forum, et à ces occasions, elles ont fait quelques recommandations pour répondre aux différents points concernant la nature, la dénomination et l'étendue des activités du bureau proposé. Ces consultations informelles entre l'ONU et la Chine ont permis de convenir de ce qui suit :

a) Sous réserve de l'accord final entre les deux parties sur l'étendue et la nature des activités du bureau proposé, la dénomination « Bureau des Nations Unies pour le Réseau mondial de facilitation du financement forestier » ou « Bureau du secrétariat du FNUF pour le Réseau mondial de facilitation du financement forestier » pourrait être retenue ;

b) Le Réseau mondial de facilitation du financement forestier étant géré par le secrétariat du Forum à New York, le chef du bureau proposé pourra être placé sous la supervision directe de la Directrice du secrétariat du Forum ;

c) Pour ce qui est de l'étendue de ses activités, le bureau proposé, placé sous la supervision directe du secrétariat du Forum à New York, mènera des activités qui viseront spécifiquement à appuyer et à approfondir les activités de renforcement des capacités du Réseau, ainsi qu'à promouvoir la mise en œuvre de la gestion durable des forêts, de l'instrument des Nations Unies sur les forêts et du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) par des échanges de connaissances, de données d'expérience et de meilleures pratiques, la formation, le renforcement des capacités, la recherche et la coopération multilatérale ;

d) En ce qui concerne la nature du bureau, les deux parties sont convenues que le bureau du Réseau qu'il est proposé de créer à Beijing, une fois qu'il sera établi, serait géré et administré par le Département des affaires sociales et économiques du Secrétariat, à l'instar de tous ses autres bureaux dans différents pays, et qu'il assumerait sa mission conformément aux règles en vigueur à l'ONU. Ces types de bureaux sont créés pour une durée déterminée et financés par des contributions volontaires du pays hôte ;

e) Toutes leurs dépenses administratives et opérationnelles sont financées par des ressources extrabudgétaires provenant notamment des contributions volontaires du pays hôte. Aucune dépense du bureau proposé ne devra être imputée ni au budget ordinaire de l'ONU ni au fonds d'affectation spéciale du Forum.

34. La Directrice a fait savoir que les deux parties se félicitent de la convergence de vues qui a prévalu sur plusieurs questions en suspens, et qui devrait permettre d'en régler d'autres et de faire en sorte que les activités du bureau proposé répondent aux intérêts et aux besoins des États membres et des parties prenantes.

35. Plusieurs représentantes ou représentants ont fait des déclarations¹⁶. Les principaux points ci-après sont ressortis des discussions :

a) Plusieurs représentantes ou représentants ont remercié la Chine d'avoir proposé d'accueillir à Beijing un bureau qui sera chargé du Réseau mondial de facilitation du financement forestier, et quelques-uns ont demandé que le bureau soit rapidement mis en place pour aider au renforcement des capacités des pays. Quelques délégations ont estimé que l'ouverture d'un tel bureau serait un moyen efficace de renforcer l'appui apporté au Réseau et, par conséquent, aux membres du Forum ;

b) Plusieurs représentants ont demandé des éclaircissements sur la répartition des tâches entre le bureau proposé, le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts en sa qualité de gestionnaire du Réseau mondial de facilitation du financement forestier, et les sources de financement destinées au fonctionnement du bureau proposé. Certains représentants ont rappelé le résumé établi par le Président à l'issue de la quatorzième session du Forum (voir [E/2019/42-E/CN.18/2019/9](#)), dans lequel sont expliquées la nature et la convention de dénomination du bureau proposé. Ils ont également tenu à préciser que le fonctionnement du bureau ne doit être financé ni par le budget ordinaire de l'ONU ni par le fonds d'affectation spéciale du Forum. Revenant sur le point fait par la Directrice du secrétariat du Forum sur les dénominations et l'étendue possibles des activités du bureau proposé, ces représentantes ou représentants ont indiqué que la dénomination du bureau proposé ne devrait en aucun cas faire mention du « Bureau du secrétariat du FNUF », et que ses activités ne devraient pas aller au-delà du mandat actuel du Réseau. Ils ont insisté sur le fait que le bureau proposé doit fonctionner conformément aux règles et procédures administratives et financières en vigueur à l'ONU. Ils ont demandé par ailleurs que le secrétariat du Forum continue de les tenir régulièrement informés de l'évolution de la situation. Une délégation s'est interrogée sur la nécessité de détacher le bureau du Réseau du secrétariat du Forum ;

c) S'agissant des explications données par la Directrice du secrétariat du Forum sur les activités du bureau proposé, plusieurs délégations ont estimé que ces activités ne devraient pas aller au-delà du mandat du Réseau et qu'elles ne devraient comprendre ni la gestion durable des forêts ni la coopération multilatérale ;

d) Plusieurs représentantes ou représentants ont demandé que le secrétariat du Forum leur précise si le Département des affaires économiques et sociales a des bureaux du même type dans d'autres pays, et qu'il leur en donne des exemples, ainsi que des informations sur les implications juridiques de la mise en place de ces bureaux et les dispositions administratives et financières qui leur sont applicables, et si les projets de mémorandum d'accord et d'accord avec le pays hôte établis pour le bureau proposé à Beijing peuvent être communiqués aux membres du Forum pour recueillir leurs observations.

36. En réponse aux observations et aux questions, la Directrice du secrétariat du Forum a précisé que les bureaux du Département des affaires économiques et sociales

¹⁶ Chine, Malawi, Argentine, Japon, Brésil, États-Unis, Union européenne et ses 27 États membres (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas (Royaume des), Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède), Afrique du Sud, Suisse, République démocratique du Congo, Australie, Fédération de Russie, Forum forestier africain.

dans différents pays, comme celui du Réseau mondial de facilitation du financement forestier dont la création est proposée à Beijing, sont gérés et administrés par le Département en tant que bureaux de projet. Ils font partie du Département et présentent quelques caractéristiques principales communes : par exemple, ils sont tous créés pour une durée déterminée et ne sont guère permanents, et l'intégralité de leurs dépenses de fonctionnement est financée par des contributions volontaires du pays hôte. Ils ne reçoivent aucune allocation provenant du budget ordinaire de l'ONU. Leurs activités viennent en appoint à celles du Département et sont axées sur le renforcement des capacités, souvent selon une approche thématique ou régionale.

37. Ils ne sont en rien des extensions du Département des affaires économiques et sociales, qui, lui, est un programme financé par le budget ordinaire de l'ONU et est basé au Siège, à New York. Le chef ou la cheffe du bureau dont l'ouverture est proposée à Beijing sera placé(e) sous la supervision directe de la Directrice du secrétariat du Forum. Les projets d'accord de siège avec les pays hôtes et de memorandum d'accord des bureaux sont examinés et approuvés par le Bureau des affaires juridiques et doivent être conformes aux normes et règles en vigueur à l'ONU. Ces documents étant des accords bilatéraux entre le Secrétariat de l'ONU et les pays hôtes, ils ne sauraient être rendus publics. Le fonctionnement de ces bureaux a été régulièrement évalué par le Bureau des services de contrôle interne et par des évaluateurs externes. La sélection et le recrutement des fonctionnaires respectent les politiques de ressources humaines du Secrétariat de l'ONU et sont revus par les organes centraux de contrôle au Siège. De manière générale, les résultats obtenus ces dernières décennies montrent que ces bureaux ont réussi et apporté une contribution exceptionnelle, ce qui explique la demande croissante dont leurs services font l'objet. Les bureaux décentralisés du Département étaient considérés comme des ressources supplémentaires importantes qui lui permettaient de maximiser l'impact de ses bureaux et de ses divisions du siège. Les services qu'ils offrent s'adressent à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

38. La Directrice a fait savoir qu'il existe plusieurs bureaux de ce type du Département des affaires économiques et sociales dans différents pays, et que le plus récent, le Centre mondial des Nations Unies pour les connaissances et l'innovation géospatiales, a été ouvert en Chine. Le Bureau des Nations Unies pour le développement durable, bureau de projet du Département sis en République de Corée et ouvert en 2011, est un autre exemple. Un bureau du même type existe aussi à Nagoya, au Japon, à savoir le Centre des Nations Unies pour le développement régional.

39. Le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts au Siège reste le gestionnaire du Réseau mondial de facilitation du financement forestier et assume la responsabilité de l'exécution des fonctions qui lui sont assignées. Le bureau proposé sera chargé de réaliser des activités visant spécifiquement à accompagner et à approfondir les activités de renforcement des capacités destinées à faciliter l'appui que le Réseau apporte aux membres du Forum.

40. La Directrice a dit que les mécanismes actuels de soutien financier du Réseau mondial de facilitation du financement forestier ne subiront aucun changement. Le budget du bureau sera entièrement financé par des contributions volontaires de la Chine au Département des affaires économiques et sociales et couvrira l'ensemble de ses dépenses administratives et opérationnelles, y compris les dépenses de personnel, de consultants, de voyages et d'activités de renforcement des capacités. Aucune dépense du bureau proposé ne devra être imputée ni au budget ordinaire de l'ONU ni au fonds d'affectation spéciale du Forum. Le Département des affaires économiques et sociales conclura un accord de financement distinct avec la Chine pour la gestion du bureau proposé, le financement venant du Gouvernement chinois, administrera les

activités financées dans ce cadre, y compris le recrutement de fonctionnaires et l'achat de matériel, de fournitures et de services, et passera des marchés conformément aux règlements, règles, politiques et procédures en vigueur à l'ONU et applicables au Département. L'accord de financement en question devra être distinct du fonds d'affectation spéciale du Forum.

41. À l'issue des discussions générales sur le point 3 f), un conférencier invité a fait une présentation sur les enjeux et les opportunités des marchés du carbone. Le conférencier a expliqué que les marchés du carbone comprennent un marché réglementé placé sous le contrôle d'un organisme de surveillance et un marché volontaire autorégulé. Les méthodes d'approbation de projets selon différentes normes ne sont actuellement pas normalisées, ce qui suscite des inquiétudes quant à la qualité et à l'intégrité environnementale des crédits d'émission de carbone. Pour accélérer la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts, un des moyens est d'émettre des crédits carbone dans le cadre des programmes REDD-plus des différents pays. Ces programmes, mis en œuvre aux niveaux infranational ou national, visent à lutter contre les facteurs de déforestation et de dégradation des forêts et à promouvoir la gestion durable des forêts. Pour répondre aux préoccupations que suscitent l'écoblanchiment, les crédits carbone et les obligations vertes, il faut renforcer la transparence, l'objectivité et l'intégrité environnementale des marchés volontaires du carbone et des marchés d'obligations vertes. Pour les initiatives de financement forestier, la solution peut être une obligation verte assortie de crédits carbone certifiés et reconnus par des mécanismes de vérification aux niveaux international, national ou autre, conformément à l'Accord de Paris. Les membres du Forum peuvent donc collaborer avec des partenaires privés pour mettre en place un système numérique robuste de mesure, de déclaration et de vérification qui offre aux investisseurs une transparence en temps réel de l'impact environnemental de l'utilisation du produit des crédits carbone et des obligations vertes, ainsi que des solutions potentielles aux préoccupations de double comptage des crédits carbone dans le contexte du transfert international des résultats d'atténuation au titre de l'article 6 2) de l'Accord de Paris.

42. Plusieurs représentantes ou représentants ont pris la parole¹⁷. Les principaux points ci-après sont ressortis des discussions :

a) Des éclaircissements ont été demandés sur les obligations vertes, sur la manière dont ces obligations peuvent être bénéfiques pour les projets forestiers et sur la manière dont les exigences de l'article 6 de l'Accord de Paris peuvent avoir une incidence sur les acheteurs et les vérificateurs de projets ;

b) Quelques représentantes ou représentants ont indiqué que leurs pays étaient déjà engagés dans les ventes de carbone, mais que des problèmes se posaient au niveau du processus et de l'obligation de résultat, et qu'il convenait de garantir et de mieux répartir les bénéfices. Des problèmes se posaient également au sujet de l'augmentation du prix du carbone, de la simplification du processus des transactions des marchés du carbone, de l'implication des acteurs concernés à tous les niveaux et de la prévention du double comptage ;

c) Quelques représentantes ou représentants ont également estimé qu'au lieu de recourir aux marchés du carbone, il fallait recourir à des mesures non fondées sur les mécanismes des marchés. Ils ont mis en évidence les risques d'intégrité sociale, économique et environnementale associés au commerce du carbone et aux projets carbone dans les communautés locales. Un certain nombre de délégations ont indiqué qu'il importe d'évaluer l'état du commerce pour comprendre comment les engagements pris par les pays dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies

¹⁷ Arabie saoudite, République démocratique du Congo, Mali, Mexique, Costa Rica, El Salvador.

sur les changements climatiques peuvent être tenus et comment ces risques peuvent être surmontés en appliquant les principes de marché éthique et de justice climatique. Ils ont également fait valoir la nécessité de promouvoir la gestion durable des forêts selon des approches autres que celles des marchés ;

d) Quelques représentantes ou représentants estiment que les marchés du carbone constituent d'importantes sources de financement forestier, en particulier pour les petits producteurs. Une norme unifiée devrait permettre de réduire les coûts de transaction et d'améliorer la transparence du marché.

43. En réponse aux observations et aux questions, le conférencier a précisé que l'existence de diverses normes et plateformes, telles que les Principes fondamentaux du carbone du Conseil d'intégrité du marché volontaire du carbone, a permis de suivre l'utilisation des recettes. Des organismes de vérification tiers peuvent suivre les différentes étapes des opérations sur les marchés du carbone, en s'appuyant sur des lignes directrices claires, un système de vérification crédible et des données numériques transférables. Le recours à ces mécanismes et à ces technologies devrait être la solution qui contribuerait à accroître les financements provenant des marchés du carbone. Par ailleurs, avec l'utilisation et la normalisation de la technologie, des améliorations peuvent être apportées en matière d'efficacité.

Point 3 g) de l'ordre du jour (Suivi, évaluation et rapports) et ses sous-alinéas i) (Ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux) et ii) [Préparatifs de l'Évaluation des ressources forestières mondiales (2025)]

44. La Directrice du secrétariat du Forum a présenté la note du secrétariat sur le point 3 g) de l'ordre du jour (E/CN.18/2023/5).

45. La représentante de la FAO a fait le point sur l'ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux et sur les préparatifs de l'évaluation des ressources forestières mondiales 2025. Elle a présenté les conclusions de deux rapports (l'un sur l'état et l'évolution de l'ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux et l'autre sur une évaluation de l'utilisation de l'ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux) établis en 2022 en étroite collaboration avec le Partenariat de collaboration sur les forêts. Une consultation d'experts en ligne sur l'évaluation des ressources forestières mondiales 2025 a été organisée en septembre 2022. Des activités de renforcement des capacités et de collecte de données ont été lancées en mars 2023 pour préparer l'évaluation et mises en œuvre dans le cadre d'une série d'ateliers régionaux au cours desquels la FAO a apporté son assistance technique et donné des conseils aux correspondants nationaux participant à l'évaluation sur la compilation des rapports de pays. Le processus de compilation des rapports de pays devrait s'achever fin 2023 et être suivi d'une analyse des données et de l'élaboration de publications et autres produits sur l'évaluation des ressources forestières mondiales 2025.

46. Les Coprésidents de l'atelier mondial sur l'établissement de rapports sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), tenu au siège de la FAO à Rome du 22 au 24 mars 2023, ont rendu compte des débats de l'atelier¹⁸.

47. Le secrétariat du Forum a également décrit brièvement le mandat du groupe consultatif sur l'établissement de rapports (voir E/CN.18/2023/5). Il a été rappelé que le mandat du groupe avait été établi à la lumière de l'expérience positive acquise par

¹⁸ Voir le résumé des coprésidents à l'adresse www.un.org/esa/forests/events/mar-workshop-march-2023/index.html.

le groupe consultatif informel créé dans le cadre de la publication phare, et en réponse à la résolution 2022/17 du Conseil économique et social.

48. Au cours des discussions générales, plusieurs représentantes ou représentants ont fait des déclarations¹⁹. Les principaux points ci-après sont ressortis des discussions :

a) Les participantes ou les participants se sont félicités des résultats de l'atelier mondial de mars 2023 sur l'établissement de rapports nationaux, de la mise à l'essai du nouveau modèle des rapports nationaux volontaires et des améliorations apportées au modèle ;

b) Les délégations ont salué la coopération en cours entre le secrétariat du Forum et la FAO dans le domaine du suivi, de l'évaluation et de l'établissement de rapports, et souligné combien cette coopération était importante pour réduire la charge de travail liée à l'établissement de rapports et améliorer la cohérence des données internationales relatives aux forêts ;

c) Les participantes ou participants ont pris note des informations relatives aux préparatifs de l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2025 et ont mis l'accent sur la nécessité d'aligner les cycles d'établissement de rapports sur cette Évaluation ;

d) En ce qui concerne l'ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux, les délégations se sont félicitées des progrès accomplis sur les indicateurs 10, 12 et 13 et du rôle que la FAO a joué à cet égard. La nécessité de poursuivre ce travail a été soulignée, eu égard en particulier au manque de données statistiques sur les aspects socioéconomiques de la gestion des forêts ;

e) Une délégation s'est dite préoccupée par la longueur des travaux consacrés à l'ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux, et une autre par la méthodologie partielle employée pour l'indicateur 12, qui a traité la question de l'emploi dans le secteur des forêts primaires et insuffisamment celle de l'emploi global dans le secteur forestier ;

f) De manière générale, plusieurs délégations ont souscrit à l'idée qu'une nouvelle publication phare soit réalisée sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des objectifs mondiaux relatifs aux forêts. Quelques délégations ont estimé que le Forum devait se prononcer sur cette question, et notamment sur le maintien ou non de la terminologie « publication phare » pour ce type de document. Plusieurs délégations ont souhaité qu'à sa dix-neuvième session, le Forum poursuive l'examen de cette question et ont demandé des informations sur les avantages et les inconvénients que présente la nomenclature utilisée, dans la mesure où le terme « publication phare » obéit à des paramètres précis dans le système des Nations Unies ;

g) Une délégation a fait observer que le Partenariat de collaboration sur les forêts et le groupe international d'experts sur les forêts peuvent jouer un rôle important en mettant à disposition des données scientifiques complémentaires pour

¹⁹ Chine, République de Corée, Union européenne et ses 27 États membres (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas (Royaume des), Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède), Malawi, Inde, Philippines, Pérou, Équateur, Japon, Malaisie, Brésil, Canada, Fédération de Russie, États-Unis, Australie, Arabie saoudite, République dominicaine, Nouvelle-Zélande, Thaïlande, Forest Europe, Commission des forêts d'Afrique centrale, Commission économique pour l'Europe, Convention sur la diversité biologique, Organisation du Traité de coopération amazonienne, grand groupe des enfants et des jeunes.

les futurs cycles d'établissement de rapports sur les objectifs mondiaux relatifs aux forêts ;

h) Plusieurs pays ont insisté sur la nécessité, d'une part, de mener des discussions transparentes et inclusives sur la portée et les thèmes de la publication, d'autre part, de mettre en évidence les synergies et la cohérence avec d'autres objectifs relatifs aux forêts, notamment ceux énoncés dans le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Quelques délégations ont proposé que la publication paraisse six mois environ après la publication de l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2025 ;

i) Le secrétariat du Forum a également été encouragé, d'une part, à rechercher d'autres moyens peu coûteux de diffuser et de publier, sous forme par exemple d'études de cas succinctes et de fiches d'information, les informations que les États membres lui communiquent dans leurs rapports nationaux, d'autre part, à veiller à établir un lien entre ces documents et la publication de la FAO intitulée « Situation des forêts du monde » ;

j) Les délégations se sont dites favorables à la création du groupe consultatif sur l'établissement de rapports à soumettre au Forum des Nations Unies sur les forêts et ont insisté sur la nécessité, d'une part, de garantir une participation effective d'experts de pays en développement, de la FAO, d'autres organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et d'organisations intergouvernementales, selon une répartition géographique équilibrée et une représentation équilibrée du genre, d'autre part, de mettre en place des modalités de travail peu coûteuses et d'organiser des réunions virtuelles du groupe. Plusieurs délégations ont fait observer que le groupe devrait lui aussi veiller à rationaliser l'établissement des rapports et à éviter tout double emploi ;

k) Quelques pays ont proposé que le groupe consultatif soit pluridisciplinaire et qu'il cherche à répondre aux besoins et aux déficits de capacités techniques pour optimiser l'élaboration des indicateurs et renforcer la cohérence des données relatives aux forêts ;

l) Les délégations se sont félicitées des activités de renforcement des capacités menées conjointement par le secrétariat du Forum et la FAO dans le domaine du suivi, de l'évaluation et de l'établissement de rapports, et ont demandé au secrétariat du Forum de continuer à organiser, avec la FAO, le même type d'atelier de renforcement des capacités, dans la mesure où de nombreux pays en développement ne disposent toujours pas des capacités techniques et technologiques nécessaires pour assurer le suivi de la gestion durable des forêts et établir des rapports à ce sujet.

Point 3 h) de l'ordre du jour [État des préparatifs de l'examen à mi-parcours de 2024 de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts, y compris la stratégie de communication et d'information du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)]

49. La Directrice du secrétariat du Forum a présenté la note du secrétariat sur le point 3 h) de l'ordre du jour (E/CN.18/2023/6). Au cours des discussions générales, plusieurs représentantes ou représentants ont fait des déclarations et pris acte des progrès accomplis dans la mise en œuvre des dispositions de la résolution 2022/17 du Conseil économique et social relatives aux préparatifs de l'examen à mi-parcours de l'arrangement international sur les forêts. Les intervenantes ou intervenants ont tous mis l'accent sur l'importance des travaux intersessions en cours sur cette question, ainsi que sur la nécessité d'en assurer l'inclusivité et la transparence. Plusieurs délégations ont insisté sur la nécessité de communiquer aux pays, longtemps à

l'avance, les documents préparatoires et autres documents relatifs aux réunions intersessions, en particulier les notes d'information, le programme de travail et l'ordre du jour de la réunion à venir du groupe spécial d'experts sur les préparatifs de l'examen à mi-parcours de l'arrangement international sur les forêts. Plusieurs pays ont également demandé que les résultats du séminaire-retraite organisé en juin par le Partenariat de collaboration sur les forêts soient communiqués aux membres du Forum. Plusieurs pays ont demandé que la prochaine réunion du groupe d'experts prévue à Nairobi soit organisée sous un format hybride. En réponse à cette demande, le secrétariat a confirmé que la réunion du groupe d'experts sur le Réseau mondial de facilitation du financement forestier et la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), prévue à Nairobi en juin 2023, se tiendrait sous un format hybride.

Point 5 de l'ordre du jour (Nouvelles questions)

50. Les discussions qui ont porté sur les nouvelles questions ont été animées par un panel comprenant des représentantes ou représentants de la FAO, de l'Organisation internationale des bois tropicaux, de l'Union internationale des instituts de recherche forestière, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Le panel était présidé par le représentant de la Commission économique pour l'Europe²⁰. Les membres du panel ont présenté les activités menées au sein de leurs différentes organisations, notamment dans les domaines où elles ont contribué à la réalisation des priorités thématiques du Forum.

51. Le Directeur de la Division des forêts de la FAO et Président du Partenariat de collaboration sur les forêts a indiqué qu'en unissant les efforts pour protéger les forêts et les utiliser de manière durable, développer les énergies propres et améliorer les moyens de subsistance, on peut contribuer de manière importante à l'émergence d'économies durables et résilientes, en particulier dans les communautés rurales. Il a souligné que la gestion intégrée des défis liés à l'énergie, aux moyens de subsistance et aux forêts est un bon exemple de thème pouvant constituer des pistes de travail pour le Partenariat de collaboration sur les forêts, agissant dans le cadre de son mandat. La FAO a aidé ses membres à promouvoir la production et la consommation durables de combustibles ligneux, et plus généralement de bioénergies, en leur apportant une assistance technique et en leur permettant d'échanger des informations. Pour donner suite à la recommandation formulée par son Comité des forêts à sa vingt-sixième session, tenue en 2022, la FAO continuera de recueillir, d'évaluer et de diffuser des informations sur les bonnes pratiques de production et de commerce durables du charbon de bois et d'autres formes de bois-énergie, pour accompagner les membres dans les efforts qu'ils font et le dialogue qu'ils mènent pour opérer une transition vers des utilisations durables des combustibles ligneux et atteindre les cibles des objectifs de développement durable, à savoir l'énergie durable pour tous d'ici 2030 et des émissions nettes nulles d'ici 2050. Pour conclure, le Directeur de la Division des forêts a insisté sur la nécessité de mettre en place des politiques intégrées pour les forêts, l'énergie et les moyens de subsistance et de favoriser le dialogue sur l'utilisation durable des forêts et sur la collaboration et l'innovation technologiques, qui permettra d'atteindre les objectifs de développement durable et de mieux répondre aux demandes futures de matériaux et d'énergie dans le cadre de transitions vers des bioéconomies neutres en carbone.

52. La Directrice exécutive de l'Organisation internationale des bois tropicaux a mis l'accent sur les avantages de la bioénergie et des énergies renouvelables à base

²⁰ Le texte de la note conceptuelle établie pour le panel est disponible à l'adresse www.un.org/esa/forests/forum/index.html.

de bois, les défis et les opportunités, et le potentiel des énergies à base de bois pour répondre aux exigences liées aux moyens de subsistance et aux préoccupations environnementales. Elle a indiqué que le potentiel de la bioénergie et des bioéconomies résultant d'une gestion durable des forêts, vu comme une solution peu coûteuse et efficace fondée sur la nature et sur une approche écosystémique, est encore largement sous-estimé. Elle a déclaré que les sauvegardes environnementales et sociales, la gouvernance et les cadres politiques, la demande du marché et la viabilité économique reposant sur des financements et des investissements innovants et des incitations fiscales et non fiscales, ainsi que le renforcement des capacités et la coopération technique constituent les éléments clés de la réalisation de la corrélation entre restauration des forêts, atténuation et adaptation aux changements climatiques et partage des crédits carbone.

53. Le Président de l'Union internationale des instituts de recherche forestière a rappelé que les forêts sont essentielles à la réalisation des objectifs de développement durable aux niveaux local, régional et mondial, car elles assurent des services écosystémiques vitaux comme la pureté de l'air et de l'eau, la fertilité des sols et la régulation du climat. Au niveau local, les forêts favorisent l'agriculture durable, assurent la subsistance des communautés locales et peuvent jouer un rôle important dans la réduction des risques de catastrophe et le renforcement de la résilience. Au niveau régional, elles jouent un rôle crucial dans la régulation du climat, la préservation de la diversité biologique et l'approvisionnement en eau potable. Au niveau mondial, elles contribuent à atténuer les effets des changements climatiques, abritent des millions d'espèces végétales et animales et régulent les cycles hydrologiques. Les forêts restent toutefois confrontées à des phénomènes comme la dégradation, la déforestation et l'utilisation de pratiques de gestion non durables, pour lesquels une action concertée des responsables politiques et des décideurs, des parties prenantes et des scientifiques s'impose. La science occupe une place centrale dans la gestion durable des forêts, dans la mesure où elle permet d'acquérir les connaissances et les outils nécessaires pour appréhender la complexité des systèmes écologiques et socioéconomiques, déterminer les causes profondes de la dégradation des forêts et mettre au point des stratégies efficaces. Il importe donc au plus haut point d'investir dans la recherche forestière, de favoriser la collaboration interdisciplinaire, le renforcement des capacités, la participation et la sensibilisation du public à la gestion durable des forêts et au rôle important qu'elles jouent dans la réalisation du développement durable et des objectifs de développement durable.

54. Un représentant du PNUD a expliqué qu'il convient d'adopter des approches cohérentes, globales et intégrées pour mettre à profit les synergies entre les forêts, l'énergie et les moyens de subsistance, et accélérer ainsi les progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable. Décideurs et partenaires à tous les niveaux peuvent envisager différentes options, dont les suivantes : augmenter et mieux cibler les financements et les investissements ; renforcer les capacités institutionnelles et les systèmes de gouvernance des secteurs public et privé qui garantissent une transition juste ; modifier les incitations publiques et privées ; renforcer et améliorer l'accès aux technologies plus propres ; encourager une participation active des parties prenantes et assurer la protection des droits procéduraux ; investir dans la recherche appliquée et les technologies numériques ; promouvoir des approches centrées sur le genre, l'économie circulaire et le principe « Une seule santé » ; et promouvoir l'apprentissage dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. Ces options politiques sont alignées sur les priorités thématiques du Forum des Nations Unies sur les forêts et peuvent être recommandées au prochain forum politique de haut niveau pour le développement durable et dans d'autres forums mondiaux et régionaux. Elles peuvent également être intégrées dans des initiatives nationales, sectorielles et communautaires plus larges, visant la réalisation des

objectifs de développement durable, de l'Accord de Paris, du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et des accords multilatéraux sur l'environnement connexes.

55. Selon un représentant du PNUÉ, les forêts – comme l'eau – sont au cœur même de la problématique et des interactions. Plus de 2,4 milliards de personnes dépendent du bois de chauffage pour faire la cuisine, bouillir de l'eau et se chauffer. Des discussions qui ont porté sur les changements climatiques, les objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 7 relatif à l'énergie propre et d'un coût abordable, il est ressorti que les forêts ont un rôle primordial à jouer. Les plantations forestières peuvent constituer des sources d'énergie stables, mais parallèlement, la lutte contre la consommation de charbon de bois et de bois de chauffage, qui sont des facteurs de déforestation, peut s'avérer un moyen efficace de mobiliser des fonds en faveur des communautés pour leur permettre d'accéder à l'énergie, notamment à l'électricité. La mise en œuvre de politiques fiscales et financières comme l'ajustement du prix du carbone à 30 ou 50 dollars la tonne, de politiques régissant l'utilisation des terres et de dispositions relatives au financement de l'action climatique peuvent contribuer à orienter les initiatives de manière suivante : a) renforcer la conservation des forêts de grande valeur ; b) reconnaître la valeur réelle des forêts, notamment leur rôle d'amortisseur des changements climatiques et de réduction des pertes et préjudices économiques et non économiques qui en résultent ; et c) conduire le changement vers un paradigme de développement qui intègre la nature et les forêts davantage comme des actifs essentiels que comme des ressources bon marché.

56. Au cours des discussions, plusieurs représentantes ou représentants ont fait des déclarations²¹. Les principaux points ci-après sont ressortis des discussions :

a) Bon nombre de délégations ont indiqué que les incendies de forêt constituent une nouvelle question et un défi majeur, liés à des contextes écologiques, qui ont des répercussions importantes sur la vie des populations et sur les conditions socioéconomiques et environnementales de nombreux pays. Ces délégations ont appelé à un renforcement de la collaboration régionale et internationale entre les pays et les parties prenantes pour faire face à ce défi de manière intégrée et pour en réduire les graves conséquences. Un certain nombre de délégations ont également insisté sur l'importance des activités de préservation des forêts et des méthodes sylvicoles qui permettent de réduire la biomasse et le risque d'incendie de forêt et de rendre les forêts et les arbres plus sains ;

b) Plusieurs représentantes ou représentants ont fait état des difficultés sociales et économiques imposées par les changements climatiques, ainsi que de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les forêts et les personnes qui y vivent. De nombreuses délégations ont également appelé l'attention sur la nécessité de réduire les émissions du secteur de la construction et de renforcer la collaboration avec le secteur du logement et de la construction ;

c) Le représentant de l'Inde a annoncé la décision de son gouvernement de lancer, en Inde, en octobre 2023, une initiative portée par le pays pour appuyer les

²¹ Arabie saoudite, Suriname, Türkiye, Inde, Indonésie, Bolivie (État plurinational de), Réseau international sur le bambou et le rotin, République démocratique du Congo, Union européenne et ses 27 États membres (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas (Royaume des), Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède), Mali, Chine, Équateur, États-Unis, Brésil, Suisse, Australie, République dominicaine, Maroc, grand groupe des entreprises et de l'industrie.

travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts. Les principaux thèmes de l'initiative seront les incendies de forêt et la certification forestière ;

d) Plusieurs représentantes ou représentants ont souligné l'importance du bois de chauffage dans de nombreuses régions du monde et appelé au renforcement de la coopération internationale et de l'innovation technologique pour lutter contre les conséquences négatives de l'utilisation du bois de chauffage et la pollution qui en découle. Ces représentantes ou représentants ont également fait valoir qu'il faut produire et utiliser la biomasse de manière durable et efficace. Plusieurs délégations ont également évoqué les politiques et mesures mises en œuvre dans leur pays pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et promouvoir une économie verte, ainsi que la production de biodiesel à partir du pétrole. Un certain nombre de pays ont indiqué qu'il était nécessaire de réduire l'utilisation du bois et de promouvoir celle de sources alternatives pour éviter les pertes d'énergie ;

e) De nombreux représentantes ou représentants ont souligné qu'il importe d'accroître les financements en faveur des forêts, de renforcer les capacités et d'utiliser les ressources existantes et disponibles, ainsi que de mettre des ressources à la disposition du Réseau mondial de facilitation du financement forestier pour lui permettre d'aider les pays à mettre en place des politiques intégrées sur les forêts, l'énergie et d'autres secteurs pertinents ;

f) Quelques pays ont appelé à promouvoir la bioénergie forestière et à intégrer l'énergie de la biomasse dans les politiques forestières, à encourager les industries vertes et à faible émission de carbone, à diversifier l'utilisation de la bioénergie et à transformer les énergies utilisées dans les zones rurales en sources d'énergie vertes. Un certain nombre de pays ont également demandé que des mesures soient prises pour rendre l'utilisation de sources d'énergie alternatives plus rentable ;

g) Un certain nombre de représentantes ou représentants ont souligné que les biocarburants de pointe peuvent faciliter les efforts de restauration et réduire ainsi la pression exercée sur les écosystèmes forestiers ;

h) Certains autres représentantes ou représentants ont indiqué qu'il convenait d'encourager la prise de mesures concrètes en faveur de chaînes d'approvisionnement ne contribuant pas à la déforestation, ainsi que la mise en œuvre d'actions concrètes visant à réduire la perte de couvert forestier et de biodiversité. D'autres pays ont fait part de leurs préoccupations concernant les réglementations qui portent atteinte à la souveraineté nationale et qui ne sont pas conformes à celles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Un certain nombre de pays ont estimé que tout effort visant à rendre les systèmes agricoles plus durables doit être mis en œuvre en conformité avec les législations internes et reconnaître les diverses approches de gestion durable des terres, ce qui suppose également l'élimination des subventions agricoles qui faussent les échanges et compromettent les moyens de subsistance des producteurs des pays en développement. Ils ont indiqué que toute mesure de diligence raisonnable, si et quand elle est appliquée à l'échelle mondiale, doit être conforme aux règles de l'OMC et ne doit pas créer d'obstacles au commerce ;

i) Quelques pays ont fait observer que la certification forestière est de plus en plus étroitement liée à la gestion durable des forêts, ce qui crée des barrières commerciales pour les produits forestiers.

B. Propositions du Président pour transmission au Forum des Nations Unies sur les forêts à sa dix-neuvième session

57. Sur la base des discussions techniques de la dix-huitième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, le Président a formulé les propositions suivantes, qui seront soumises à l'examen du Forum à sa dix-neuvième session en 2024 :

Priorités thématiques à l'appui de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)

a) Inviter les membres du Forum à prendre des mesures concrètes pour accélérer les efforts déployés pour atteindre tous les objectifs mondiaux relatifs aux forêts, notamment en renforçant la collaboration financière, technique et technologique, en améliorant la gouvernance forestière et la police des forêts et en associant davantage les communautés locales et les parties prenantes concernées à la prise de décision et à la mise en œuvre des politiques ;

b) Engager les membres à promouvoir la cohérence et l'intégration des mesures concernant les forêts dans les contributions déterminées au niveau national au titre de l'Accord de Paris et dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité en vue de la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, ainsi qu'à prendre en compte ces accords dans les mesures qu'ils prennent concernant les forêts, conformément aux mandats et aux principes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention sur la diversité biologique ;

Contributions nationales volontaires

c) Se féliciter de l'annonce de nouvelles contributions nationales volontaires et de la mise à jour des contributions déjà disponibles, et inviter les membres du Forum qui ne l'ont pas encore fait à annoncer leurs contributions nationales volontaires à l'appui des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts, et encourager en outre les membres qui ont déjà annoncé leurs contributions nationales volontaires à tenir le Forum informé des progrès qu'ils accomplissent ;

Stratégie de communication et de sensibilisation

d) Inviter les membres et le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts à élaborer de nouveaux supports numériques de sensibilisation, notamment des infographies, des fiches d'information, des affiches, des vidéos et un recueil de bonnes pratiques sur le rôle des forêts dans la mise en œuvre du Programme 2030 ;

Appui du Partenariat de collaboration sur les forêts et d'autres parties prenantes à la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)

e) Inviter le Partenariat de collaboration sur les forêts et ses organisations membres à poursuivre les efforts qu'ils mènent pour appuyer l'action du Forum et apporter un soutien technique à ses membres, à renforcer les interactions avec les membres du Forum, à mieux articuler ses plans de travail autour des objectifs mondiaux relatifs aux forêts, à organiser régulièrement, à l'intention des membres du Forum, de brèves réunions d'information virtuelles sur ses initiatives conjointes et à faciliter la participation des parties prenantes concernées à ses travaux, et à rendre compte des progrès accomplis au Forum à sa dix-neuvième session ;

f) Continuer d'encourager la participation active des partenaires régionaux et sous-régionaux et des organisations intergouvernementales, ainsi que des grands

groupes et des parties prenantes concernées, aux travaux du Forum, notamment dans le cadre d'ateliers régionaux, et engager également un dialogue avec le secteur privé et les milieux philanthropiques pour déterminer dans quelle mesure ils peuvent contribuer aux efforts actuellement déployés par les grands groupes en matière de renforcement des capacités et de mobilisation de ressources ;

Suivi, évaluation et rapports

g) Prendre note des nouvelles modalités de présentation des rapports nationaux et des préparatifs en cours pour le prochain cycle d'établissement des rapports destinés au Forum ;

h) Décider de créer un groupe consultatif sur l'établissement de rapports à soumettre au Forum, conformément au mandat figurant dans la note du secrétariat établie pour le Forum des Nations Unies sur les forêts, à sa dix-huitième session (voir [E/CN.18/2023/5](#)) ;

i) Demander au secrétariat du Forum de produire une autre publication ou un autre rapport présentant de brèves études de cas sur les progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et des objectifs mondiaux relatifs aux forêts ;

j) Demander au secrétariat du Forum de continuer d'organiser, en collaboration avec la FAO, des ateliers de renforcement des capacités en matière de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports ;

Moyens de mise en œuvre

k) Saluer l'appui que le Réseau mondial de facilitation du financement forestier apporte aux pays aux niveaux national et régional pour renforcer leur capacité de mobiliser des fonds de toutes origines en faveur de la gestion durable des forêts ;

l) Inviter les membres du Forum et les autres parties prenantes qui sont en mesure de le faire, à verser des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale du Forum afin de donner plus d'ampleur aux activités du Réseau.

